l'action métropolitaine en cartes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Atlas cartographique présentant les principales orientations stratégiques des politiques publiques métropolitaines

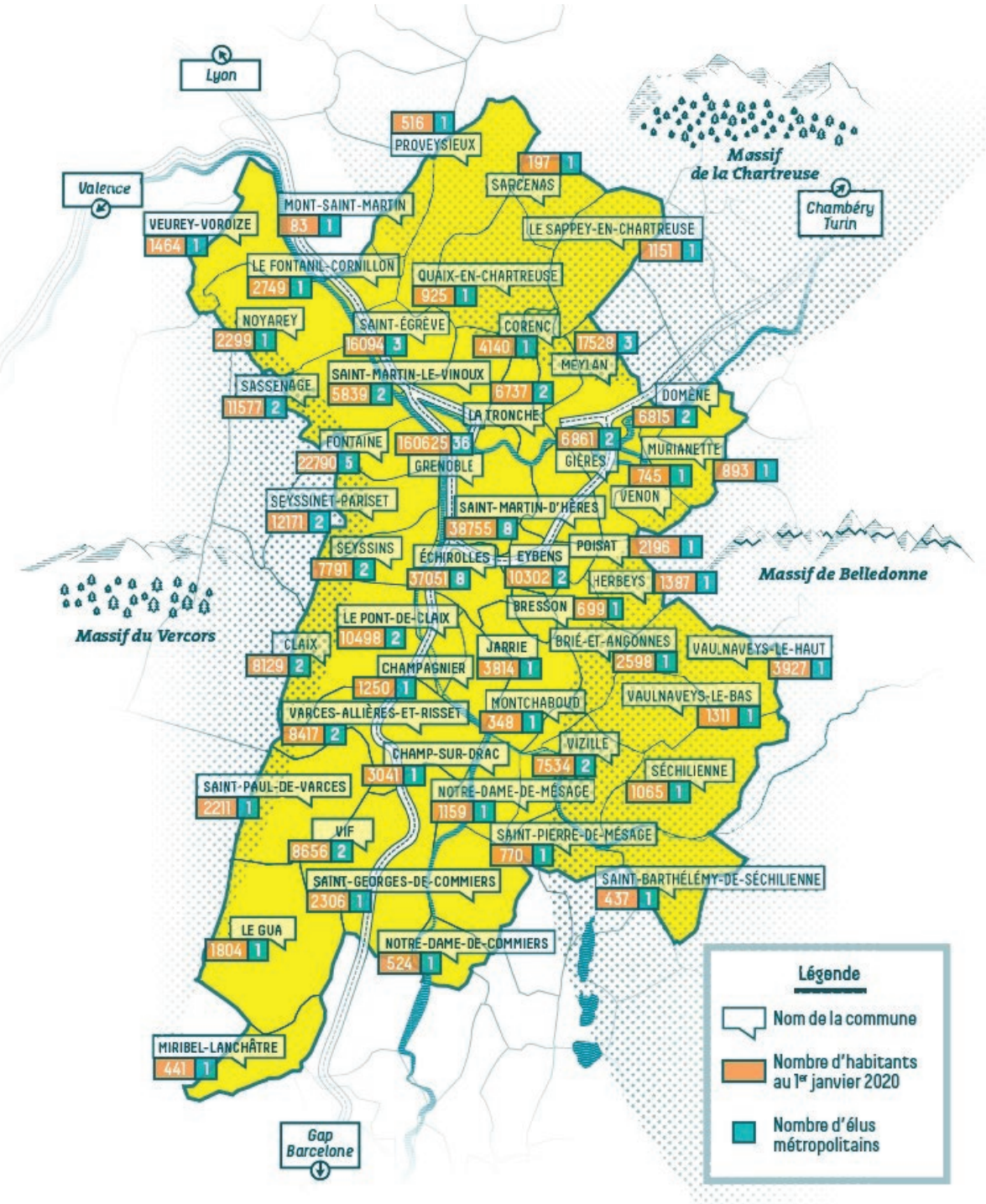

« L'action métropolitaine en cartes » : guide de lecture

- **Pour les politiques métropolitaines exposées dans l'atlas, les cartes affichent différents éléments :**
  - des constats ;
  - des orientations stratégiques concernant le territoire métropolitain, ses communes, et les liens avec les territoires limitrophes ;
  - des actions en cours ou à venir.

- **Elles sont enrichies de rubriques visant à synthétiser les principales avancées et les enjeux :**

LA STRATÉGIE

- Ce qui est affirmé : quelles sont les orientations de politiques publiques affichées clairement à ce jour sur ce(s) sujet(s) (cf. délibérations ou documents-cadre) ?
- Ce qui est en débat : y a-t-il des orientations divergentes sur ce(s) sujet(s) ?

LA COHÉRENCE TERRITORIALE

- Ces politiques publiques concernent-elles différentes échelles de territoire : la grande région grenobloise / les territoires limitrophes / le territoire métropolitain / les secteurs / les communes / certains quartiers ?
- Cette territorialisation de la politique semble-t-elle adéquate ? Y a-t-il des manques à combler ?

LA TRANSVERSALITÉ

- Les orientations thématiques présentées sont-elles en accord avec d'autres politiques publiques ? Quelles synergies apparaissent (convergences) ?
- Au contraire, y a-t-il des projets ou politiques publiques qui sont bousculées par ces orientations (divergences) ?

L'OPÉRATIONNALITÉ

- Comment les politiques publiques concernées s'inscrivent dans le temps : court / moyen / long terme ?
- Comment est pris en compte le point de vue des actuels ou futurs usagers ?
- Comment se déploie l'action de la Métropole : qui sont les acteurs à la manœuvre ? Les services uniquement ? D'autres organismes partenaires et outils d'ingénierie ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Quels sont les perspectives et les points de vigilance concernant les politiques publiques ? Que nous disent les démarches de prospective sur le sujet ?

SOMMAIRE

UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

10 Construire un système de mobilité durable

A l'échelle du grand territoire – vers une offre de mobilité intégrée

12 Mettre l'offre de mobilité au service de l'organisation polycentrique de la Métropole

A l'échelle de Grenoble-Alpes Métropole

14 Faire Métropole autour de la diversité des paysages

16 Valoriser la biodiversité et les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole

De la politique agricole à la politique alimentaire

18 Valoriser la biodiversité et les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole

La protection et la valorisation de la biodiversité

20 Agir avec sobriété et efficacité contre le changement climatique

22 Agir pour la transition énergétique : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

UNE MÉTROPOLE OÙ IL FAIT BON VIVRE ENSEMBLE

UNE MÉTROPOLE AMÉNAGEUSE ET RÉSILIENTE

26 Construire un système de mobilité durable

À l'échelle du grand territoire – La grande accessibilité de la région grenobloise

28 Construire la Métropole polycentrique et de proximité

Le polycentrisme à l'horizon 2030

30 Construire la Métropole polycentrique et de proximité

Une Métropole de projets

32 Construire la Métropole polycentrique et de proximité

Des plans-guide sur des secteurs stratégiques d'intervention

34 Concevoir une stratégie foncière et des outils d'aménagement adaptés

36 Construire une Métropole résiliente

38 Réinventer les espaces publics et la voirie

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

40 Bâtir une Métropole solidaire et réduire les inégalités
La place des quartiers prioritaires de la politique de la ville

UNE MÉTROPOLE DE PROXIMITÉ ET DU QUOTIDIEN

42 Réduire et valoriser les déchets

44 Délivrer une eau de qualité à un prix juste et accessible tout en préservant les ressources

46 Assainissement : garantir le service à l'usager tout en protégeant le milieu naturel

48 Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

50 Garantir la sécurité et la mobilité des usagers par l'entretien des voiries et ouvrages d'art

UNE MÉTROPOLE INNOVANTE, CRÉATIVE ET ATTRACTIVE

54 Améliorer l'offre commerciale au service de l'ensemble du territoire

56 Renforcer l'attractivité économique de la Métropole

58 Conforter les dynamiques de la Métropole universitaire et scientifique

60 Affirmer le positionnement touristique de Grenoble-Alpes Métropole

62 Connaître et préserver les patrimoines

64 Mettre en place un plan canopée métropolitain

UNE MÉTROPOLE INSTITUÉE ET STRUCTURÉE

68 Inscrire la Métropole Montagne dans le Sud Isère

1

Une Métropole en transition énergétique et écologique

Construire un système de mobilité durable

À l'échelle du grand territoire – vers une offre de mobilité intégrée

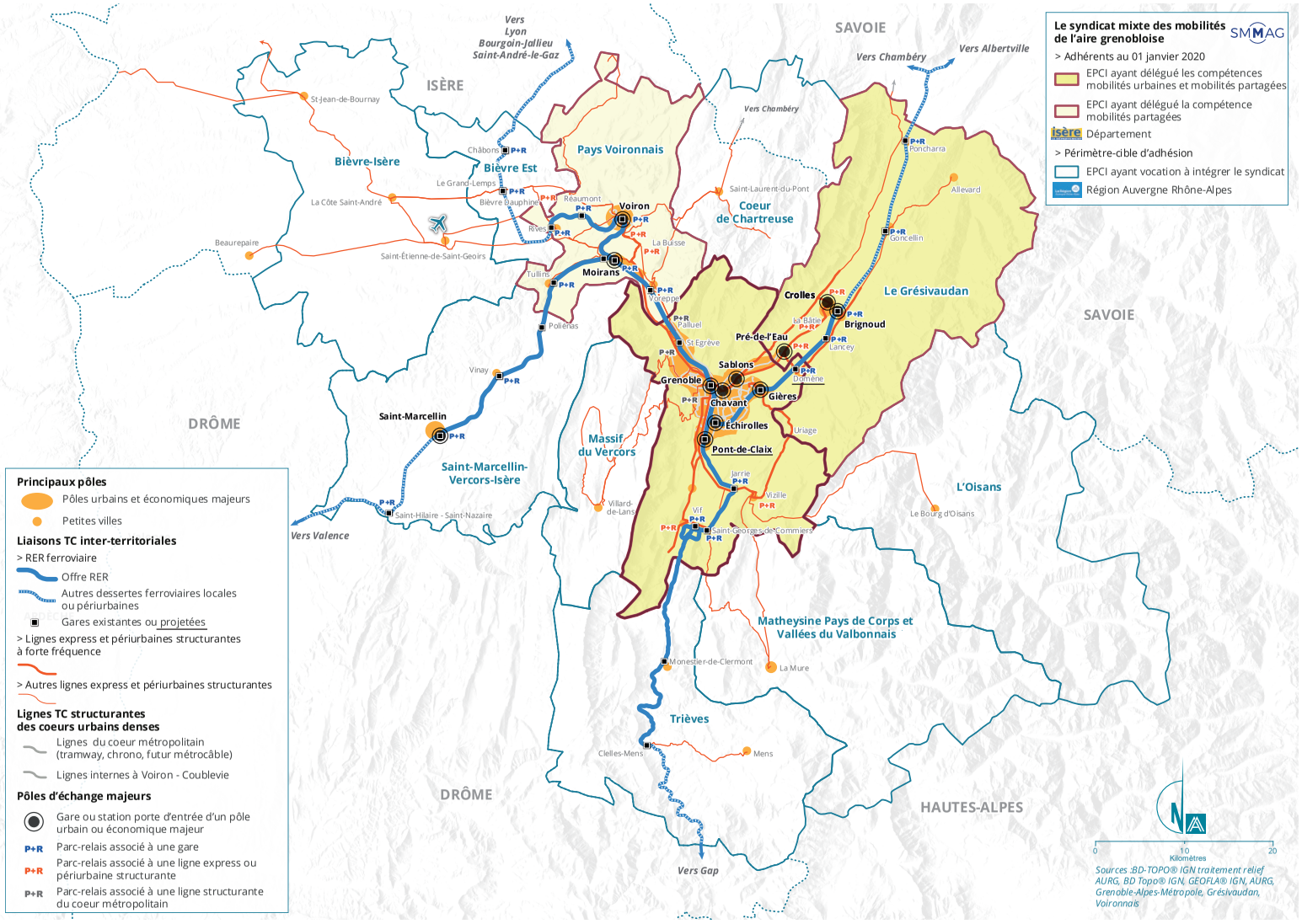

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Il s'agit de construire, à l'échelle de l'aire grenobloise, un système global de mobilités qui rééquilibre les modes de déplacement et qui soit simple, lisible et attractif : une seule tarification, un seul système d'information, un pass mobilité et un réseau d'agences de mobilité intégrant tous les modes.

L'objectif est d'articuler plusieurs niveaux d'offres de mobilité :

- Le niveau interterritorial pour inciter au report modal sur les grands corridors de flux liés au cœur métropolitain et aux grands pôles urbains et économiques de l'aire grenobloise, avec le RER ferroviaire, les services de car express, le covoiturage domicile-travail, etc.
- Le niveau territorial pour favoriser le report modal dans les cœurs urbains et répondre aux besoins internes à chaque pôle ou bassin de vie : réseaux TC urbains, vélo, autopartage, autostop organisé, lignes TC locales ou à la demande, etc.
- Des pôles d'échanges et parkings-relais pour faciliter les correspondances, l'interconnexion des offres et le rabattement des automobilistes en amont des secteurs congestionnés.

La réalisation des projets d'infrastructures contribue à la mise en œuvre de la stratégie : renforcement des capacités du réseau ferroviaire et nouvelles haltes, voies de covoiturage et/ou voies spécialisées partagées sur les autoroutes et grandes voiries qui convergent vers le cœur métropolitain, itinéraires cyclables interterritoriaux, développement des pôles d'échanges multimodaux, parkings-relais et aires de covoiturage.

ALLER PLUS LOIN

Le contexte financier est de plus en plus difficile pour le financement de grands projets d'infrastructure : comment penser et faire valoir à la fois une stratégie d'amélioration pragmatique de l'existant et le soutien à des grands projets qui vont changer la donne dans un futur plus ou moins lointain ?

COHÉRENCE TERRITORIALE

Au 1er janvier, le SMTC est devenu le Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) avec un périmètre cible intégrant les 11 EPCI du Sud Isère ainsi que la Région et le Département, et des compétences-cibles intégrant les mobilités urbaines (y compris mobilités actives), les mobilités interurbaines (dont le futur RER ferroviaire), les mobilités partagées (covoiturage, autopartage, pôles d'échanges, parkings-relais, etc.). Dans un premier temps, ce syndicat associera Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan, la CAPV et le Département, puis s'élargira ultérieurement à d'autres partenaires. Depuis le 1er janvier 2020, il joue un rôle d'AOM (autorité organisatrice des mobilités) sur un périmètre intégrant la Métropole et le Grésivaudan.

Une étude sur la tarification et le schéma de mobilité à l'échelle de l'aire grenobloise est lancée en parallèle par la Région afin d'affiner la vision-cible et sa déclinaison à court, moyen et long termes.

TRANSVERSALITÉ

Un lien doit s'opérer avec l'évolution future des documents-cadre : SCoT (volet déplacements et articulation urbanisme-transport), PDU de l'agglomération grenobloise, etc.

OPÉRATIONNALITÉ

La Métropole est impliquée dans différentes démarches d'étude ou de projet au service de la stratégie globale : EFG (étoile ferroviaire grenobloise), aménagement A480-Rondeau, VR2+ sur A48 (voie de covoiturage et aires de covoiturage associées), voie spéciale partagée sur A480 Sud, aménagement de la RN85. Ces démarches partenariales sont portées par les gestionnaires d'infrastructure concernés (SNCF Réseaux, AREA, DREAL / DIR) et l'Etat.

Les financements nationaux / régionaux sont de plus en plus liés à des démarches d'appel à projet ou de contractualisation (CPER), avec un enjeu de préparation de ces démarches en lien avec les territoires voisins et les grands gestionnaires d'infrastructures.

Mettre l'offre de mobilité au service de l'organisation polycentrique du territoire métropolitain

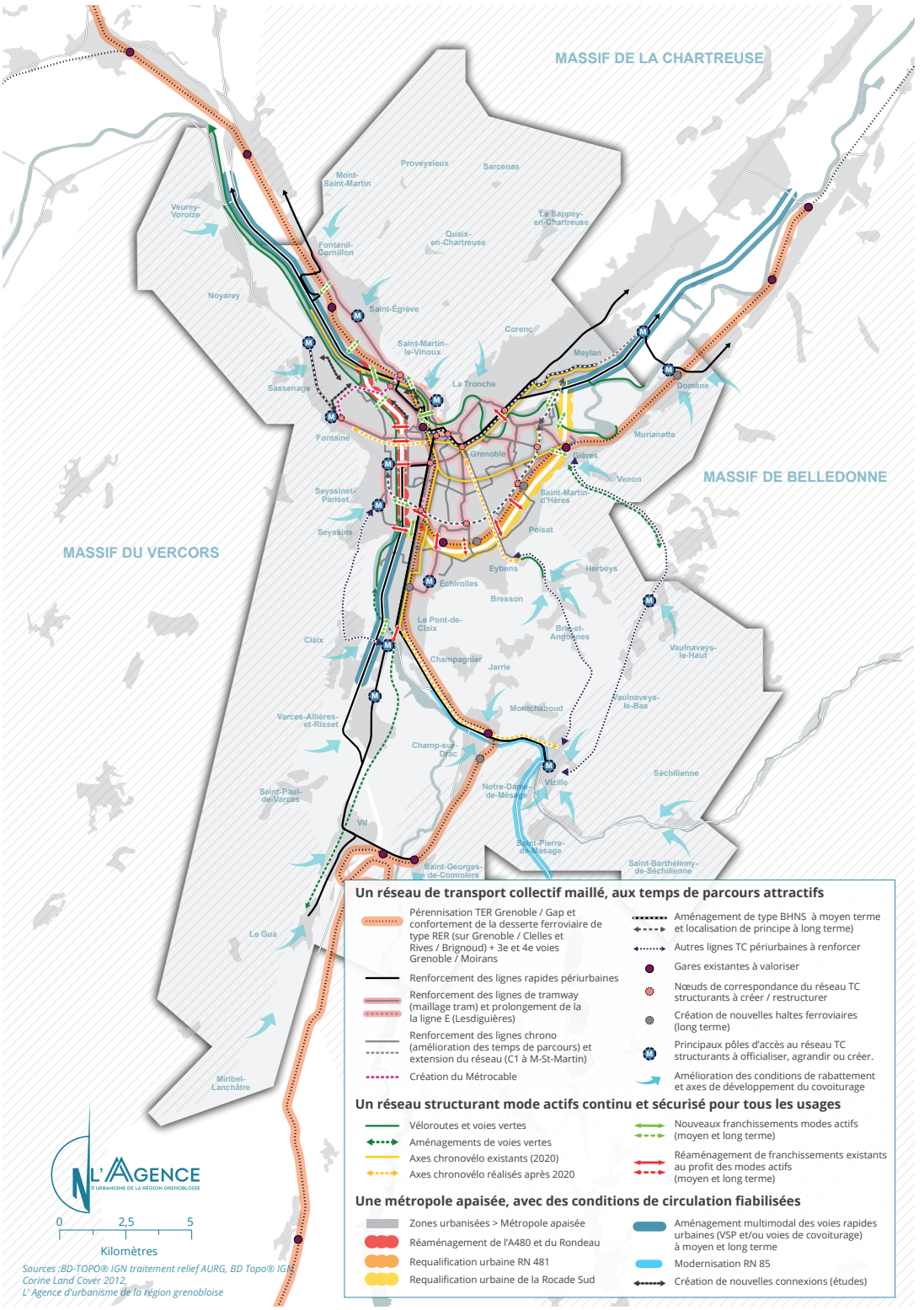

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Le PDU définit une stratégie en 9 points, déclinée par type de flux, par type de publics et par mode.

- Pour les flux internes au cœur métropolitain, les modes privilégiés sont la marche, le vélo et les transports collectifs.
- Pour les flux d'échanges avec le cœur métropolitain, les modes privilégiés sont le train, les cars express et périurbains ainsi que le covoiturage domicile-travail (cf. double page précédente).
- Pour les flux internes aux territoires périurbains, ruraux et de montagne de la Métropole, les modes privilégiés sont la marche, le vélo et la voiture partagée.

Au-delà de la dimension des infrastructures (cf. carte), le PDU met fortement l'accent sur :

- Les services (voiture partagée, Métrovélo, tarification et information multimodale...).
- L'accompagnement au changement de comportement : plans de mobilité (d'entreprises, d'espaces d'activité, d'établissements scolaires), conseil personnalisé en mobilité.
- Le soutien à la transition énergétique du parc de véhicules particuliers et utilitaires : Zone à Faibles Emissions (ZFE) et stratégie d'accompagnement associée.
- Le stationnement avec la définition d'une stratégie territorialisée pour mettre le stationnement au service de la stratégie de report modal et du développement des usages partagés de la voiture.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Des enjeux d'articulation existent avec l'échelle communale : mise en œuvre des actions sur l'accompagnement au changement, la marche, le vélo, le stationnement, les espaces publics (dont l'opération Cœurs de Ville, Cœur de Métropole).

Des enjeux d'articulation se manifestent avec l'échelle de l'Aire grenobloise : rôle de la Métropole au sein du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) et mise en œuvre des actions décrites sur la page précédente.

TRANSVERSALITÉ

La mise en œuvre de nombreuses actions du PDU va reposer sur le SMMAG auquel la Métropole délègue sa compétence mobilités urbaines. Les actions de la Métropole portant sur les espaces publics (guide et schéma directeur des espaces publics), le stationnement (dont l'observatoire du stationnement) et l'aménagement-urbanisme (PLUi...) seront également déterminantes.

Il est important de réactualiser les outils de cohérence urbanisme-transport pour tenir compte de l'évolution des enjeux et du contexte : aller vers une Charte urbanisme – déplacements – santé – mobilités, imaginer un contrat d'axe 2.0 centré sur la coordination des actions et des maîtrises d'ouvrage entre un projet d'infrastructure ou de services de mobilité (relevant du SMMAG), son accompagnement en termes d'espaces publics et de stationnement (Métropole), et les projets urbains ou économiques situés dans l'aire d'influence (Métropole et communes).

Des liens forts sont à instituer avec les politiques métropolitaines concernant le commerce, le développement économique, l'habitat, ainsi qu'avec la stratégie métropolitaine air-énergie-climat.

OPÉRATIONNALITÉ

Les enjeux de coopération sont forts entre les grands gestionnaires d'infrastructures nationales et le SMMAG (cf. double-page précédente).

L'Agence d'urbanisme peut jouer un rôle pour accompagner les phases amont des projets opérationnels afin d'aider à la prise en compte du contexte territorial et des interfaces avec les autres démarches. (ex : pôle d'échanges multimodal du Charmeyran).

ALLER PLUS LOIN

Il existe un réel défi concernant l'acceptabilité sociale de certaines politiques ou projets.

La perspective d'un pic pétrolier existe avant 2025 car le pétrole de schiste ne compense plus le déclin du pétrole conventionnel (source : AIE), avec un fort impact sur le coût des carburants. Comment s'y préparer et limiter ses conséquences sociales (précarité énergétique, tensions cf. crise des gilets jaunes)?

Des ruptures technologiques sont à venir (ex : véhicule autonome), et de nouveaux services de mobilité sont portés par des opérateurs privés : comment accompagner / réguler ?

Faire métropole autour de la diversité des paysages

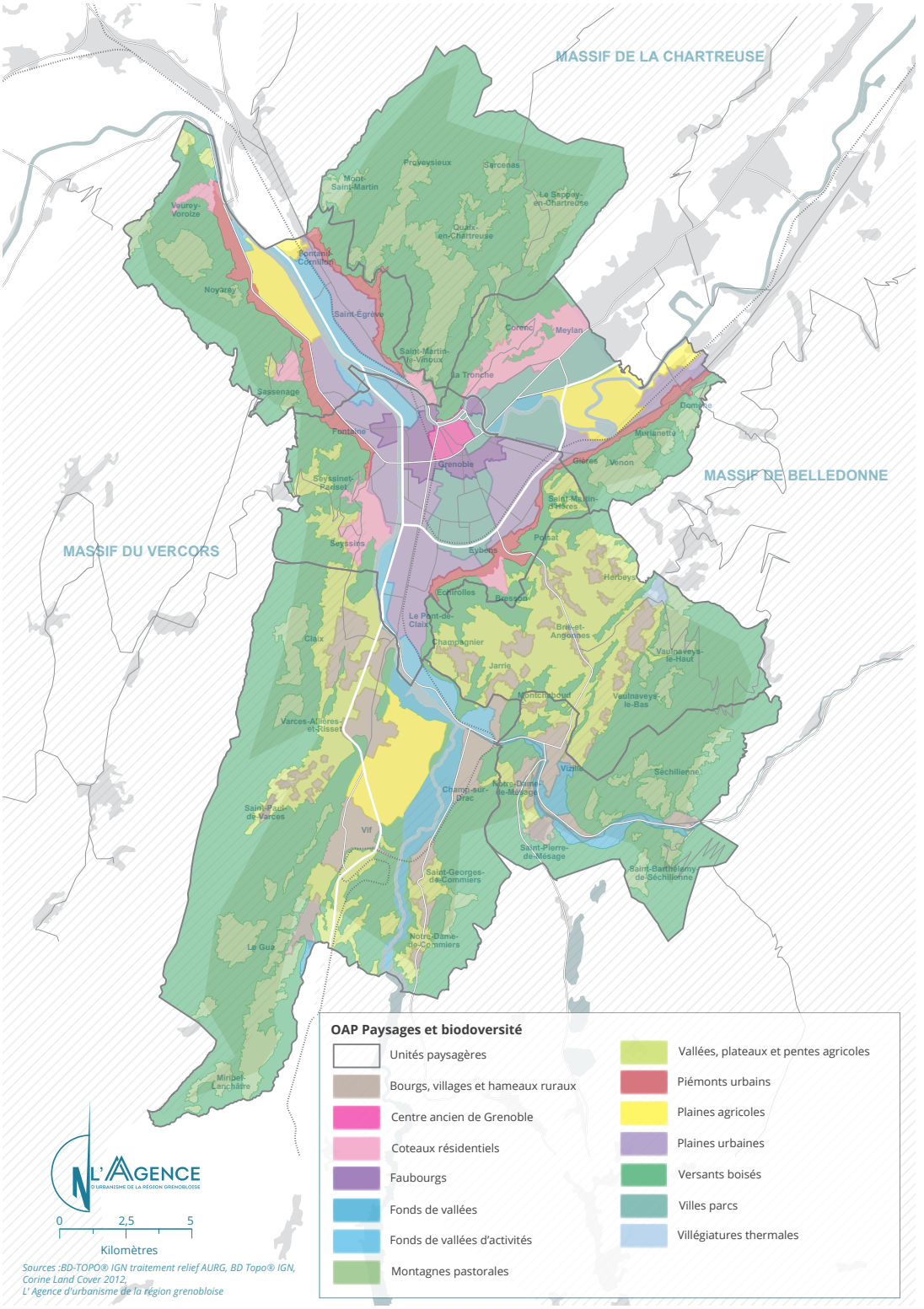

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La Métropole a pris les compétences de fabrication des paysages de proximité (urbanisme, espaces publics). Elle a aussi mis en place dans son PLUi un outil spécifique et sur mesure (l'OAP thématique Paysage et Biodiversité – Orientation d'aménagement et de programmation) pour placer le paysage au cœur du projet de territoire et valoriser au mieux ses atouts (grand paysage / paysages remarquables / paysage ordinaire).

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir la diversité des paysages ;
- accompagner le développement des territoires en préservant le capital nature, le patrimoine bâti et naturel ;
- donner sens et force au règlement du PLUi pour permettre une intégration harmonieuse des projets dans un territoire de biens communs (3 sens : signification du projet / histoire, orientation / repère spatial, sensoriel / sensible) ;
- garantir la mise en cohérence de toutes les formes d'aménagement du territoire.

COHÉRENCE TERRITORIALE

L'OAP Paysage et Biodiversité permet le croisement de 2 échelles, du global au local : y figurent les structures paysagères métropolitaines pour le grand paysage (une charpente, des éléments identitaires) et un référentiel des paysages dits ordinaires (14 ambiances, 7 carnets de paysage).

Ce sujet déborde aussi de la Métropole et concerne les territoires limitrophes ruraux et de montagne.

TRANSVERSALITÉ

Le paysage est un sujet qui doit être activé à plusieurs stades de l'action publique : de la planification stratégique à l'ADS au niveau communal, en passant par l'urbanisme, l'aménagement et la qualité des espaces publics et des espaces économiques et commerciaux. Il concerne également le service Tourisme et l'Office de tourisme métropolitain (OTM).

Cette chaîne doit aussi mobiliser les partenaires des services : le CAUE en conseil, l'Agence d'urbanisme et tous les concepteurs.

OPÉRATIONNALITÉ

La démarche d'OAP Paysage permet de donner à tout pétitionnaire un cadrage pour construire son projet dans le respect de son environnement géographique, culturel et écologique.

La valorisation de tous les patrimoines contribue à la qualité du cadre de vie et au respect des identités locales auxquelles sont attachés les habitants.

Il s'agit de poser le paysage comme un élément stratégique en amont et dans la conduite des projets pilotés par la Métropole.

ALLER PLUS LOIN

La stratégie métropolitaine se formalisera au travers du futur Plan Paysage dont l'OAP représente le premier volet.

Comment mettre en œuvre un récit de territoire capable de traduire une identité métropolitaine, son projet culturel et ses paysages ?

Comment l'enjeu de préservation des paysages peut-il soutenir une vision positive des mesures d'adaptation au changement climatique ?

Valoriser la biodiversité et les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole

De la politique agricole à la politique alimentaire - le territoire d'actions du PAiT (projet alimentaire interterritorial)

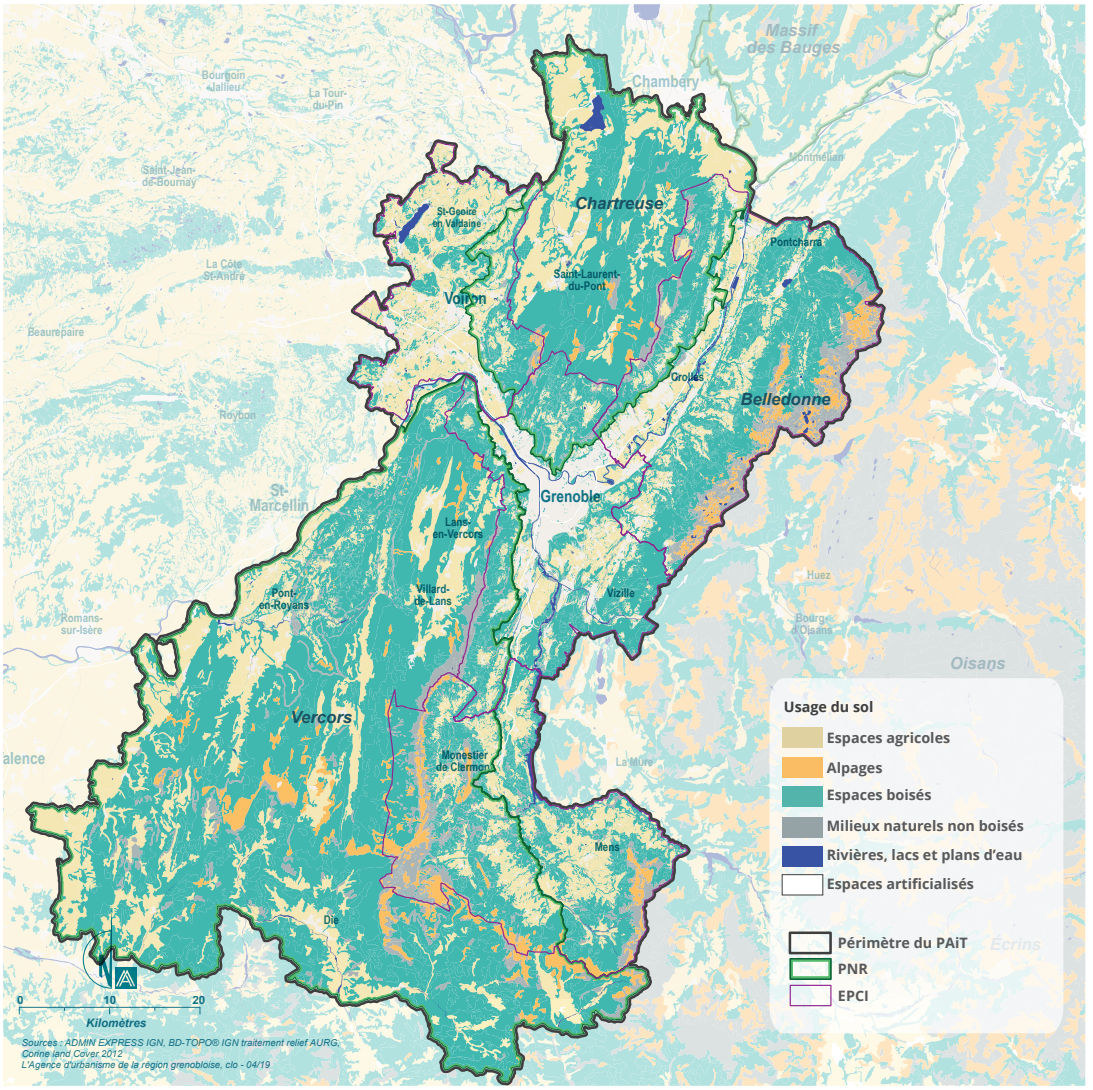

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La Métropole a mis en place une stratégie cadre 2015-2020 pour l'agriculture et l'alimentation : protection du foncier agricole, renouvellement des exploitations, aides aux exploitants, transition des pratiques de production, transformation, distribution, consommation, création de filières territoriales.

Une candidature a été déposée début 2020 pour la labellisation nationale de la SAAIT (Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale) en tant que Plan Alimentaire (inter) Territorial (PAiT). L'ambition est de porter une véritable transition alimentaire et écologique : manger mieux, sain et local, organiser des circuits courts pour des produits alimentaires locaux de qualité.

A également été prise la délibération cadre 2013-2018 pour une stratégie forestière, avec parallèlement l'élaboration d'une stratégie interterritoriale forêt-filière bois (inter projets TEPOS-CV) : gestion forestière durable, développement des filières locales, multi-usages de la forêt à intégrer.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Les 2 stratégies (agriculture-alimentation / forêt-filière bois) se positionnent dans une logique de coopération interterritoriale : avec les EPCI voisins (Grésivaudan, Voironnais, Trièves...), les PNR (Chartreuse et Vercors) et Espace Belledonne.

A l'échelle communale, la Ville de Grenoble est partie prenante du PAiT.

TRANSVERSALITÉ

Les 2 stratégies-cadre créent des passerelles avec d'autres politiques thématiques, notamment : énergie, climat, santé, biodiversité, voirie, aménagement et urbanisme, déchets, eau, etc. mais aussi avec la politique foncière avec des secteurs prioritaires d'intervention au bénéfice des espaces agricoles.

Des convergences naturelles existent avec les orientations du SCoT de la Grande région de Grenoble, du PCAET de la Métropole, du Schéma Directeur Déchets et de la politique Tourisme.

Une articulation est à trouver également avec le PRSE3 (lien alimentation-santé).

OPÉRATIONNALITÉ

La mise en œuvre des actions, à envisager sur le long terme, se déploie avec l'appui de nombreux partenaires techniques :

- Pour l'agriculture et l'alimentation : Chambre d'agriculture, SAFER, EPFLD, Terres en Ville, France urbaine, collectifs citoyens (collectif autonomie alimentaire notamment) et le Réseau des conseils de développement.
- Pour la forêt : ONF, CRPF, Fibois 38, CoFor, etc.

ALLER PLUS LOIN

La crise sanitaire ayant révélé l'importance de la sécurité alimentaire, comment pérenniser une politique alimentaire à l'échelle du bassin de vie ?

Cette politique pourrait constituer une opportunité pour créer des passerelles avec la politique jeunesse et santé, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Valoriser la biodiversité et les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole

La protection et la valorisation de la biodiversité

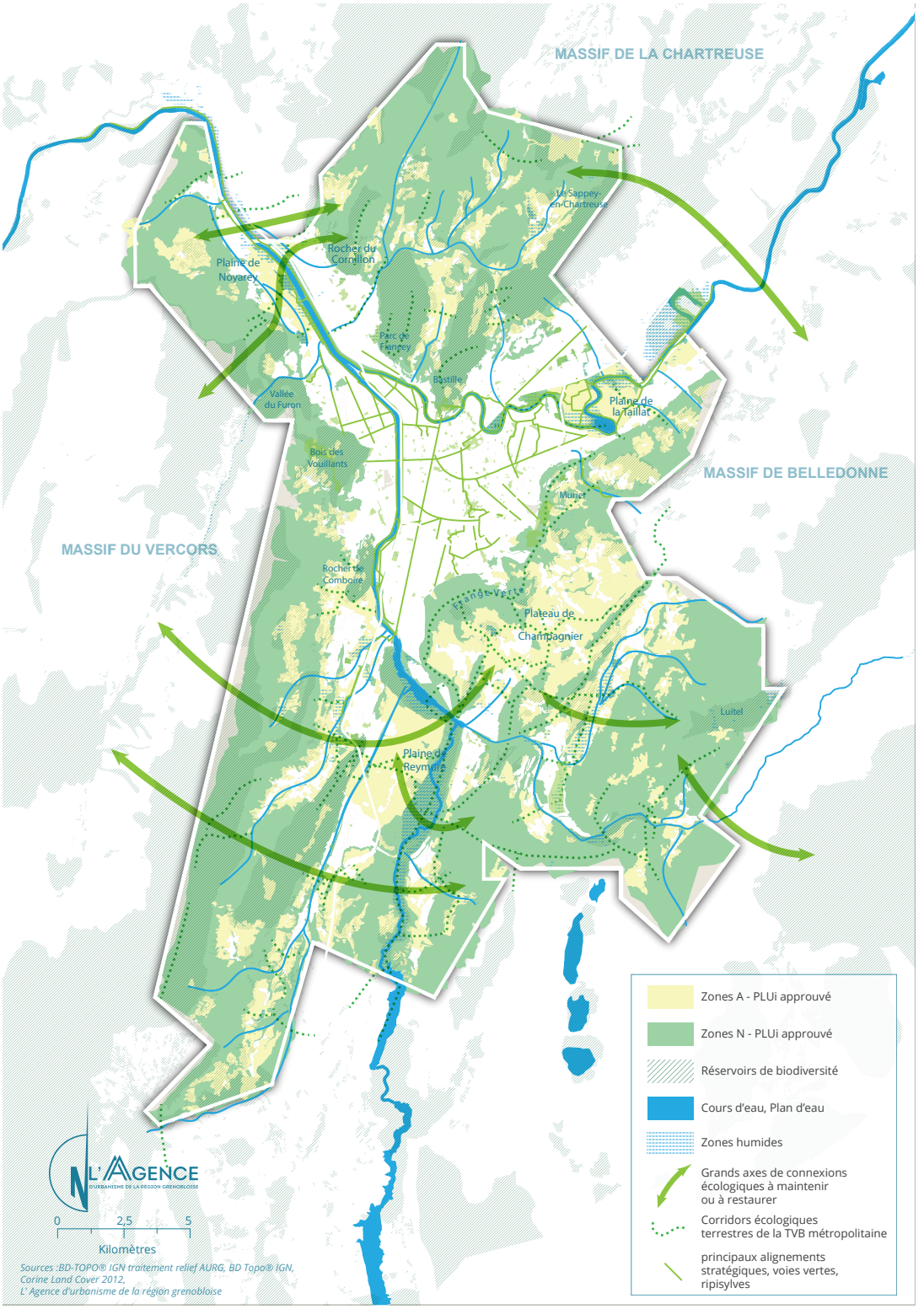

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La Métropole a adopté la stratégie cadre « Biodiversité et espaces naturels » 2017-2021 permettant la mise en place d'une boîte à outils biodiversité et affichant un plan d'actions de préservation, restauration et valorisation de la trame verte et bleue (TVB) métropolitaine.

Depuis novembre 2017, est mis en œuvre pour 5 ans le Contrat Vert et Bleu (CVB) métropolitain doté de 55 actions en faveur de la biodiversité (animations, travaux et études).

L'enjeu de préservation des espaces naturels et agricoles favorables à la biodiversité passe par une véritable maîtrise du foncier. Cela nécessite aussi de repenser le modèle de développement urbain actuel vers un modèle plus résilient et durable.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Des collaborations avec les PNR (Chartreuse et Vercors) sont mises en place sur la biodiversité : partage de connaissances et de méthodologies, structuration en commun de protocoles de suivis scientifiques (Dispositif ORCHAMP).

La politique métropolitaine touchant à la biodiversité doit, par essence, viser l'échelon des coopérations interterritoriales. Il s'agit de travailler « à la bonne échelle » selon les thématiques (liens avec les Chartes des Parcs et les politiques des EPCI voisins).

L'échelle du quartier, du projet urbain, ne doit pas être oubliée : elle est essentielle pour construire la Ville Nature.

TRANSVERSALITÉ

Se met en place une acculturation interne des services métropolitains et des communes sur les enjeux liés à la biodiversité. En témoigne le groupe des référents environnement.

Cette stratégie est mise en œuvre en articulation avec d'autres politiques métropolitaines : PLUi, PDU, PCAET, voirie et espaces publics, etc.

Malgré tout, plus de transversalité est à construire avec le développement économique (SDEE), la mobilité (PDU) et l'habitat (PLH) dans l'élaboration des documents-cadre.

OPÉRATIONNALITÉ

La TVB est traduite et protégée dans le PLUi .

Des actions en faveur de la biodiversité sont mises en place avec l'aide de nombreux partenaires : 14 maîtres d'ouvrages pour les actions du CVB, conventions partenariales, implications des communes dans le cadre du dispositif « La trame verte et bleue dans les villes et villages ».

ALLER PLUS LOIN

Un observatoire dynamique de la biodiversité métropolitaine se structure afin de suivre et évaluer son évolution, dans un contexte de changement climatique toujours plus marqué et d'alertes du panel international sur la biodiversité (IPBES) sur l'effondrement mondial de la biodiversité.

La sensibilisation citoyenne à la nécessaire transition écologique constitue un défi majeur pour la préservation de la biodiversité : comment accélérer cette prise de conscience et associer directement les citoyens dans des actions concrètes ?

Agir avec sobriété et efficacité contre le changement climatique

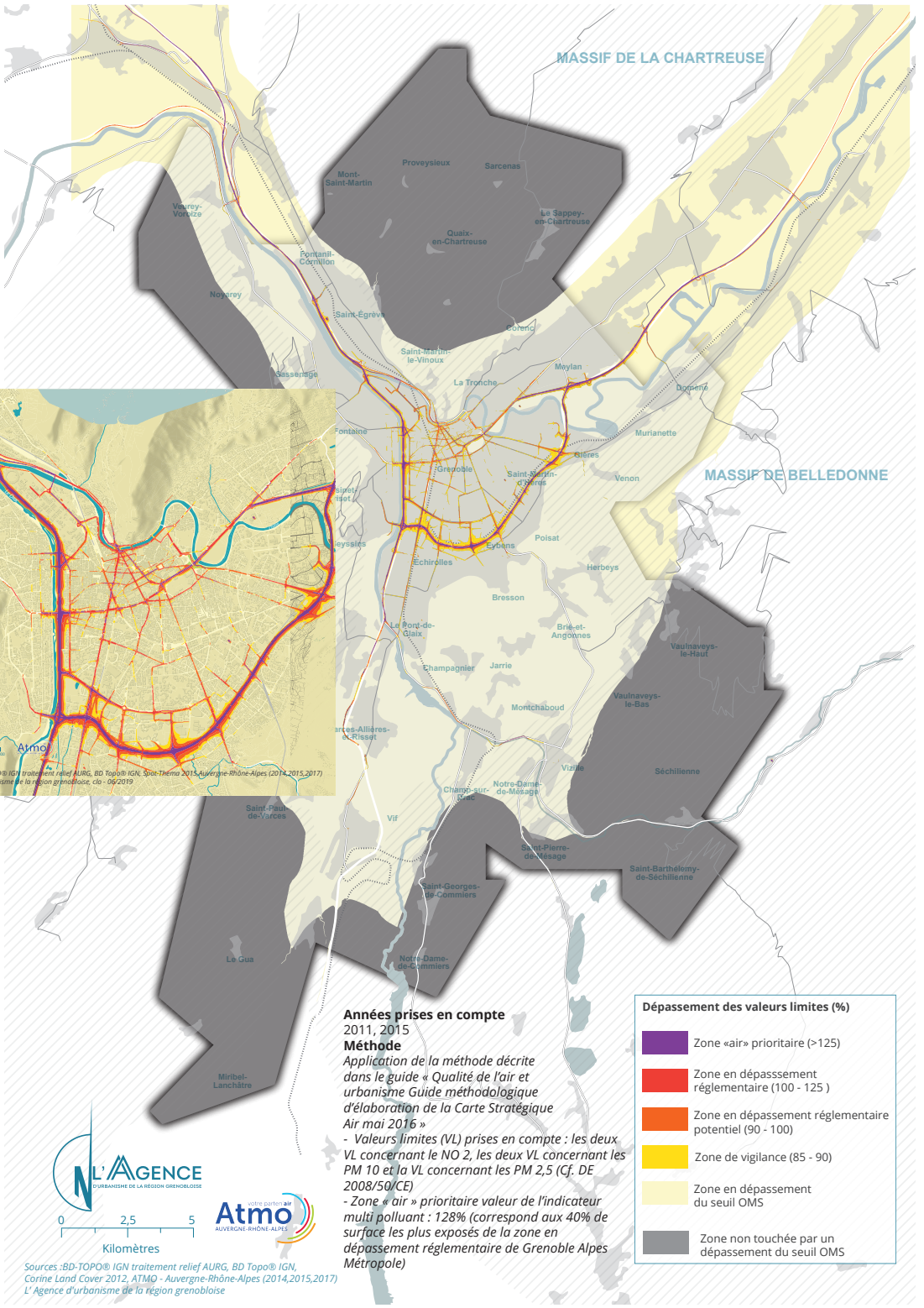

Années prises en compte
2011, 2015

Méthode

Application de la méthode décrite dans le guide « Qualité de l'air et urbanisme Guide méthodologique d'élaboration de la Carte Stratégique Air mai 2016 »

- Valeurs limites (VL) prises en compte : les deux VL concernant le NO 2, les deux VL concernant les PM 10 et la VL concernant les PM 2,5 (Cf. DE 2008/50/CE)

- Zone « air » prioritaire valeur de l'indicateur multi polluant : 128% (correspond aux 40% de surface les plus exposés de la zone en dépassement réglementaire de Grenoble Alpes Métropole)

Dépassement des valeurs limites (%)

- Zone «air» prioritaire (>125)
- Zone en dépasssement réglementaire (100 - 125)
- Zone en dépassement réglementaire potentiel (90 - 100)
- Zone de vigilance (85 - 90)
- Zone en dépassement du seuil OMS
- Zone non touchée par un dépassement du seuil OMS

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

0 2,5 5
Kilomètres

Atmo votre parten air AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, ATMO - Auvergne-Rhône-Alpes (2014,2015,2017)
L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La stratégie climatique dans son ensemble consiste à réduire à la source les émissions des polluants et à être vigilant sur les pics de pollution et les secteurs plus exposés à travers différents documents cadre / politiques :

• Un Plan Climat local existe depuis 2005. Le Plan Air Énergie Climat (PAEC) a été adopté en janvier 2014 et mis à jour à travers le Plan Climat Air Energie Métropoliatin (PCAEM) adopté en février 2020. Grenoble-Alpes Métropole a été un des premiers territoires en France à se doter d'objectifs chiffrés, qui, adoptés en 2009, ont été révisés en 2014, en cohérence avec le SRCAE. Le Schéma Directeur de l'Energie, adopté en 2017 est venu préciser ces objectifs en les territorialisant et en les déclinant par secteur d'activité. Le PCAEM les conforte avec des objectifs d'ici 2030 (par rapport à 2005) :

- Réduire de 40% la consommation énergétique (-25% par rapport à 2016) ;
- 30% d'énergie renouvelable et de récupération dans la consommation en 2030, soit une augmentation de 67% de production d'ENR&R + 85% d'ENR&R dans le réseau de chaleur en 2025 ;
- Réduire de 50% les émissions de GES,
- Réduire de 60% les émissions de particules fines (-46% par rapport à 2016) et de 70% les oxydes d'azote (-40% par rapport à 2016) ;
- Viser le 0 exposition de la population au dépassement de seuil de vigilance sur les PM2,5, NOX.

• Dans le secteur de l'habitat, des actions d'amélioration de performance énergétique des logements sociaux ont été menées (4 760 logements sociaux ont été concernés par une opération de réhabilitation, soit 10% du parc social, entre 2010 et 2016). Les campagnes MurMur 1 et 2 (2016/2020) d'appui financier à la rénovation des copropriétés privées et maisons individuelles poursuivent cette dynamique..

•Dans le secteur de la mobilité, plusieurs points sont notables :

- Le Plan d'actions Métropole Respirable (2016-2020) ;
- Le PDU (parmi ses objectifs fondateurs figurent : lutte contre le changement climatique, sobriété, transition énergétique, amélioration de la qualité de l'air et santé publique) : développement des TC en articulation avec l'organisation polycentrique, développement des modes actifs, promotion et appui aux initiatives innovantes de mobilités sobres et respectueuses de la qualité de l'air (covoiturage, autopartage), accompagnement au changement;
- Le plan d'actions pour la logistique urbaine ;
- La mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules marchandises, qui doit être étendue à tous les véhicules ;
- La mise en place d'un protocole de gestion des pics de pollution (2016) en lien avec l'Etat ;
- Des mesures visant à accélérer la transition du parc de véhicules vers des motorisations GNV et électriques.

• Dans le secteur de l'urbanisme, le PLUi prévoit des dispositions règlementaires sur le climat et l'air (OAP thématique dédiée).

COHÉRENCE TERRITORIALE

Les politiques climatiques visent à la fois la réduction des GES (contribution à l'échelle mondiale), et la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de l'exposition des populations notamment les plus exposées. Il est important d'agir aux 3 échelles : Grande région de Grenoble, Métropole, communes / quartiers avec une vigilance sur les grands axes routiers urbanisés.

TRANSVERSALITÉ

Les leviers d'actions se manifestent dans les politiques sectorielles et directions opérationnelles de Grenoble-Alpes Métropole. La vocation du PCAEM est d'être transversal et intégrateur.

OPÉRATIONNALITÉ

A été mise en place la Prime Air Bois, avec des objectifs jusqu'en 2030, et de nombreux acteurs locaux mobilisés : AtmoAURA, ALEC, ADEME, Région, Grenoble-Alpes Métropole, communes, Agence, chercheurs.

ALLER PLUS LOIN

Il existe un enjeu important de synergies avec les acteurs privés : comment concrètement impliquer ces acteurs si importants ?
Autre coopération déterminante: celle des citoyens. Comment accompagner les changements de comportements et les pratiques de consommations plus sobres ? Comment rendre équitable et acceptable nos mesures incitatives ou coercitives ?

Agir pour la transition énergétique : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

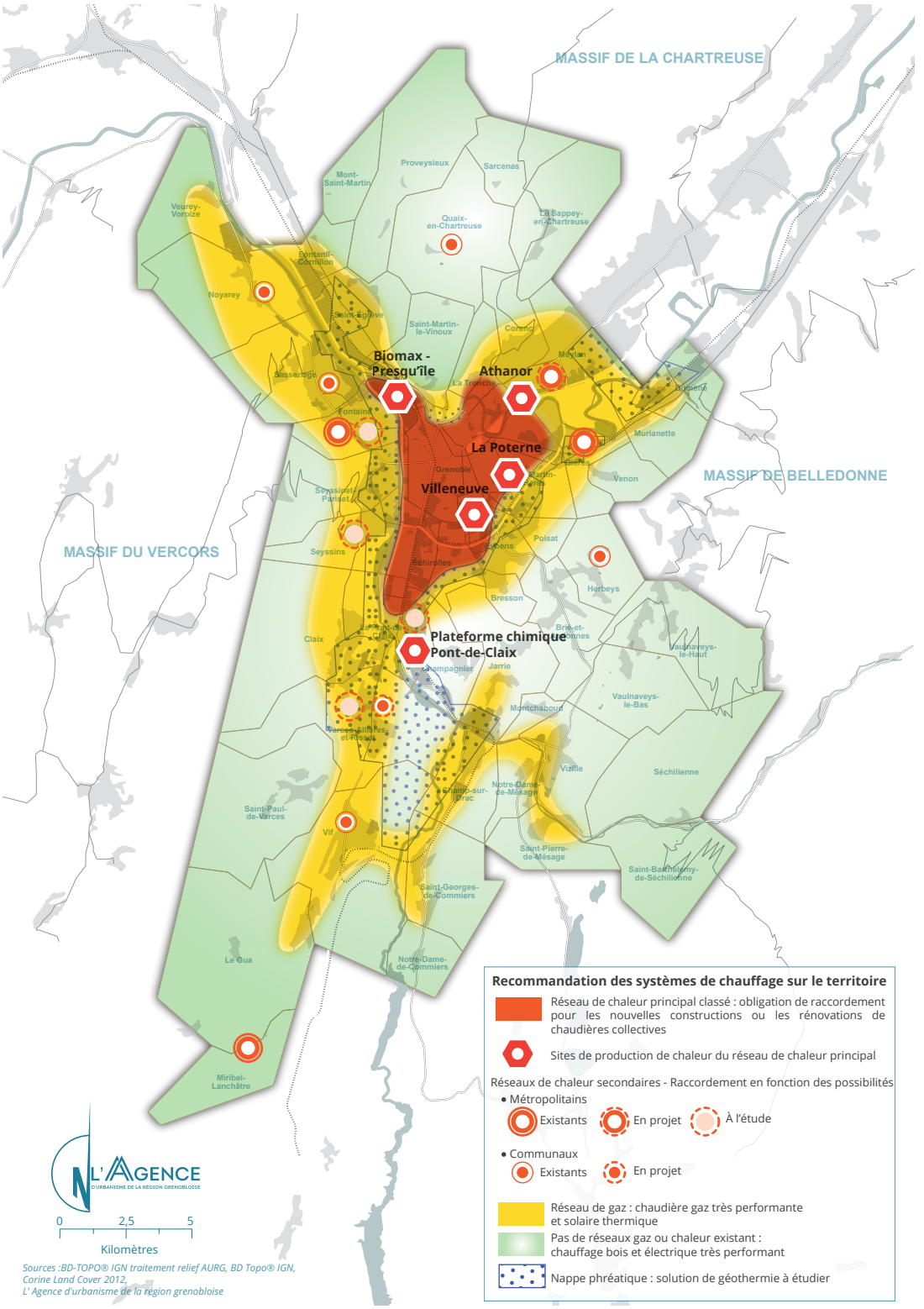

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Pour accélérer la transition énergétique de son territoire, la Métropole s'est dotée d'un Schéma Directeur Energie adopté en 2017. Il définit le scénario de réduction de la demande en énergie et détermine le mix énergétique cible à atteindre pour approvisionner le territoire à l'horizon 2030, en s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM). Les objectifs visés par le Schéma Directeur Energie sont, entre 2013 et 2030, de baisser les consommations énergétiques de 22%, d'augmenter la production des énergies renouvelables et de récupération de 35% et de diminuer la part des énergies fossiles de 30%.

Les orientations majeures sont donc de :

- Réduire toutes les consommations énergétiques (bâtiment, transport et industrie), en s'appuyant sur la sobriété (réduire les besoins) et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique (utiliser moins d'énergie pour un résultat égal).
- Développer les énergies renouvelables et de récupération afin de diminuer la part des énergies fossiles dans le mix énergétique. La priorité est donnée aux énergies renouvelables.

Le PCAEM adopté en février 2020 comporte près d'une centaine d'actions, structurées en cinq axes avec au cœur de la stratégie : l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel, l'accentuation de la production d'énergie renouvelable et la réduction de l'impact du transport.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Le sujet de l'énergie dépasse les limites institutionnelles et concerne les territoires voisins : ressources en bois, accompagnement à la rénovation énergétique, déchets, etc. La gestion de la ressource en bois est travaillée avec les territoires forestiers voisins dans le cadre d'un groupe de concertation inter-TEPOS à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes. L'ALEC, récemment transformée en Société Publique Locale, a vocation à être mutualisée avec les territoires partenaires pour accompagner les ménages et les communes dans la mise en œuvre de leurs actions de transition énergétique.

TRANSVERSALITÉ

De nombreux acteurs sont concernés par la mise en œuvre de la transition énergétique :

- Les acteurs de l'énergie regroupés au sein du pôle public de l'énergie créé par la Métropole : distributeurs de gaz et d'électricité (GRDF, Enedis, GreenAlp), fournisseurs d'énergie au tarif réglementé (EDF, GEG), délégataire exploitant du réseau de chaleur principal (CCIAG) et l'ALEC devenue récemment SPL.
- Les autres acteurs publics et privés : communes, associations, universités, industriels, promoteurs, constructeurs, architectes, bureaux d'études, syndics, entreprises de la rénovation énergétique et installateurs de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Des croisements sont à opérer entre les politiques de la Métropole : politique de l'habitat pour la rénovation énergétique des logements et la précarité énergétique, développement économique pour la mobilisation des entreprises, urbanisme pour la prise en compte des enjeux énergétiques dans le PLUI, mobilités pour la transition énergétique des véhicules, etc..

OPÉRATIONNALITÉ

Pour atteindre les objectifs du Schéma Directeur Energie, la Métropole déploie un plan d'actions :

- Le service public de l'efficacité énergétique a été créé et développe de nombreuses actions : point info-énergie pour les particuliers, accompagnement de la rénovation des logements privés (MurMur), accompagnement au renouvellement des appareils de chauffage polluants (Prime Air Bois), cadastre solaire à disposition des particuliers (Métrosoleil), plateforme de suivi des consommations énergétiques (MétroEnergies) à disposition des habitants de la Métropole, diagnostic et conseil en économies d'énergie pour les TPE PME, conseil et accompagnement à la conversion des modes de chauffage, mobilisation des acteurs privés de bureaux, accompagnement des communes.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération est engagé : densification du réseau principal de chauffage urbain, création d'une centrale au bois Biomax, raccordement du réseau principal à la plateforme chimique de Pont de Claix (récupération de chaleur), création de petits réseaux de chaleur avec notamment un réseau inauguré en novembre 2019 à Gières et un nouveau réseau en projet à Meylan, instruction des aides fonds chaleur de l'ADEME pour subventionner les projets de chaleur renouvelable.
- Un comité d'usagers a été mis en place et est sollicité régulièrement sur la mise en oeuvre des actions.

ALLER PLUS LOIN

Plusieurs perspectives se dessinent :
- comment massifier la rénovation thermique du parc résidentiel et tertiaire ? ;
- comment viser 100% d'énergie renouvelable et de récupération dans le chauffage urbain ? ;

Le tout avec l'enjeu de conforter les coopérations indispensables avec les territoires voisins, dotés de ressources complémentaires.

2

Une métropole où il fait bon vivre ensemble

Construire un système de mobilité durable

A l'échelle du grand territoire – La grande accessibilité de l'aire grenobloise

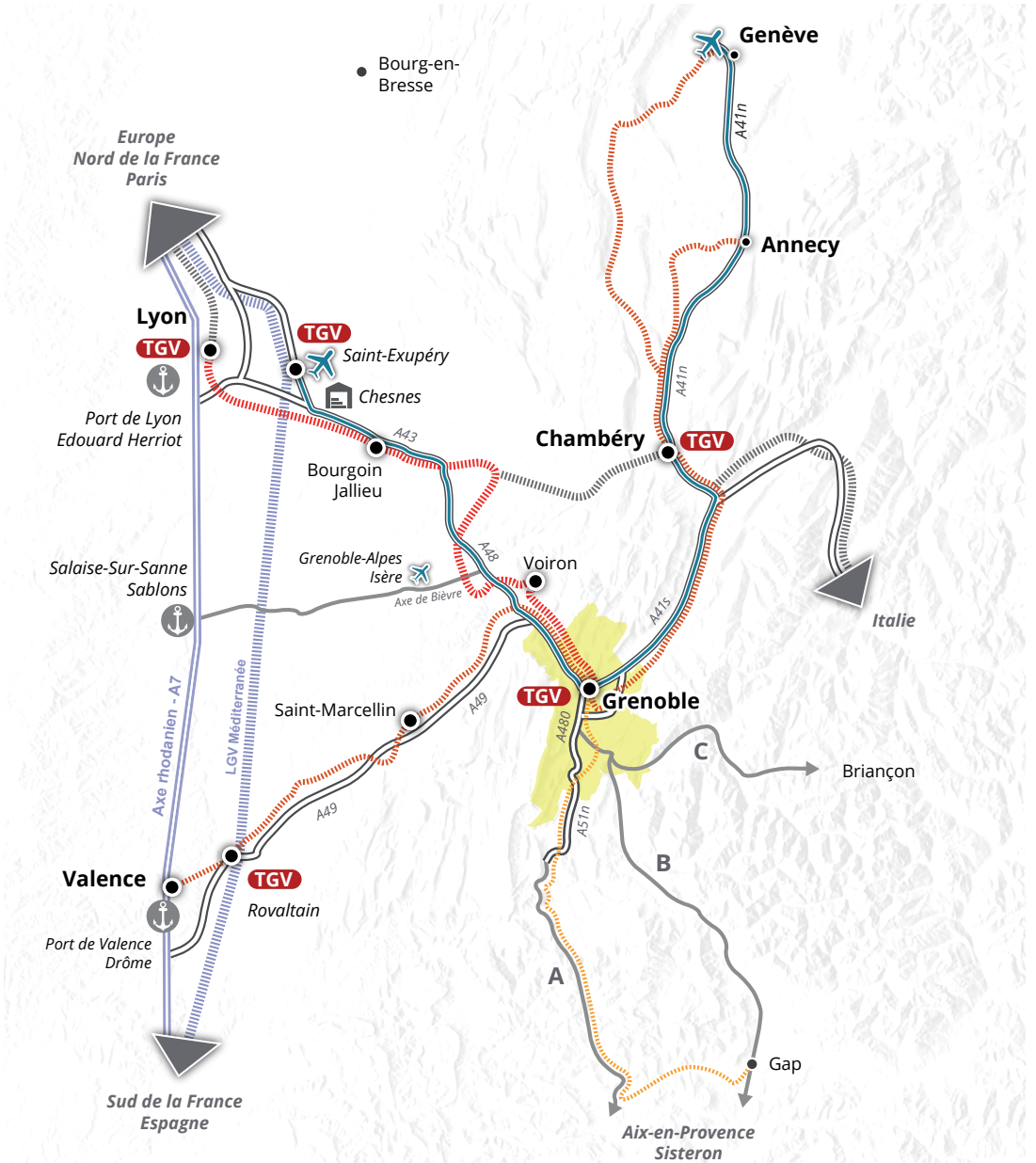

Conforter la grande accessibilité ferroviaire

- Accélérer et fiabiliser la liaison Grenoble-Lyon
- Pérenniser la liaison ferroviaire Grenoble-Gap
- Valoriser les liaisons TER du Sillon Alpin
- TGV Conforter les liaisons TGV au départ de Grenoble et l'accès aux gares TGV voisines qui offrent des destinations complémentaires

Conforter les connexions vers les aéroports

- Aéroports desservant la région grenobloise
- Liaisons bus vers ces aéroports

Conforter la grande accessibilité routière

- Autoroutes desservant la région grenobloise
- Grandes liaisons routières existantes
- > Projets d'amélioration
  - A - Modernisation RD1075
  - B - Modernisation RN85
  - C - Accès Oisans (étude RD1091 au droit du péage de Vizille)

Conforter les connexions avec les pôles logistiques

- Ports fluviaux
- Parc logistique international de Chesne

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

0 12,5 25

Kilomètres

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Un point clé de la stratégie réside dans la grande accessibilité ferroviaire, notamment pour améliorer les dessertes Grenoble-Lyon et Grenoble–Paris (fiabilité, niveau d'offre, temps de parcours), sauvegarder et redynamiser la ligne Grenoble-Gap, tout permettant la création d'un « service express métropolitain » (RER ferroviaire) à l'échelle de la région grenobloise.

La grande accessibilité routière bénéficiera de la réduction de la congestion liée à l'aménagement de l'A480 et du Rondeau, ainsi que des dispositifs prévus ou envisagés sur le réseau autoroutier pour inciter les usagers pendulaires à covoiturer ou à utiliser les transports collectifs (voies de covoiturage, voies spécialisées partagées). En complément, des projets d'amélioration des axes desservant les Alpes du Sud sont en cours (RD 1075, RD 1091) ou à l'étude (RN 85).

COHÉRENCE TERRITORIALE

De nombreuses actions de lobbying et d'interpellation avec les territoires voisins et l'EP SCoT doivent contribuer à la nécessaire amélioration de la grande accessibilité de la région grenobloise : contributions au SRADDET et au débat sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL), courriers d'interpellation et de contribution rédigés dans le cadre de la loi d'orientations sur les mobilités - LOM (notamment sur la question du ferroviaire).

Un travail est en cours dans le cadre de la Conférence des villes-centre et grandes agglomérations d'Auvergne Rhône-Alpes pour interpeller la Région, la SNCF, l'Etat et la Commission Européenne sur les enjeux d'amélioration du Nœud Ferroviaire Lyonnais et la nécessité d'un plan d'actions global à l'échelle régionale pour améliorer les connexions ferroviaires inter-villes et permettre le développement des services express métropolitains (RER ferroviaires) à l'échelle de bassins de vie métropolitains.

TRANSVERSALITÉ

Un lien est à engager avec la stratégie de promotion économique du territoire (inverser l'imaginaire négatif lié à l'enclavement supposé de notre territoire, valoriser les innovations locales comme la voie de covoiturage qui sera mise en service sur l'A48 en 2020).

Un autre lien est à opérer entre l'étude de modernisation de la RN85 (Etat) et les projets d'amélioration des connexions TC et cycles entre Vizille et Grenoble..

OPÉRATIONNALITÉ

L'ensemble de la stratégie définie et des démarches associées contribue à la préparation du futur CPER (Contrat de plan Etat – Région).

ALLER PLUS LOIN

Le contexte financier est de plus en plus difficile pour le financement de grands projets d'infrastructures : comment penser et faire valoir à la fois une stratégie d'amélioration pragmatique de l'existant, et le soutien à des grands projets qui vont changer la donne dans un futur plus ou moins lointain ?

Construire la métropole polycentrique et de proximité

Le polycentrisme à l'horizon 2030

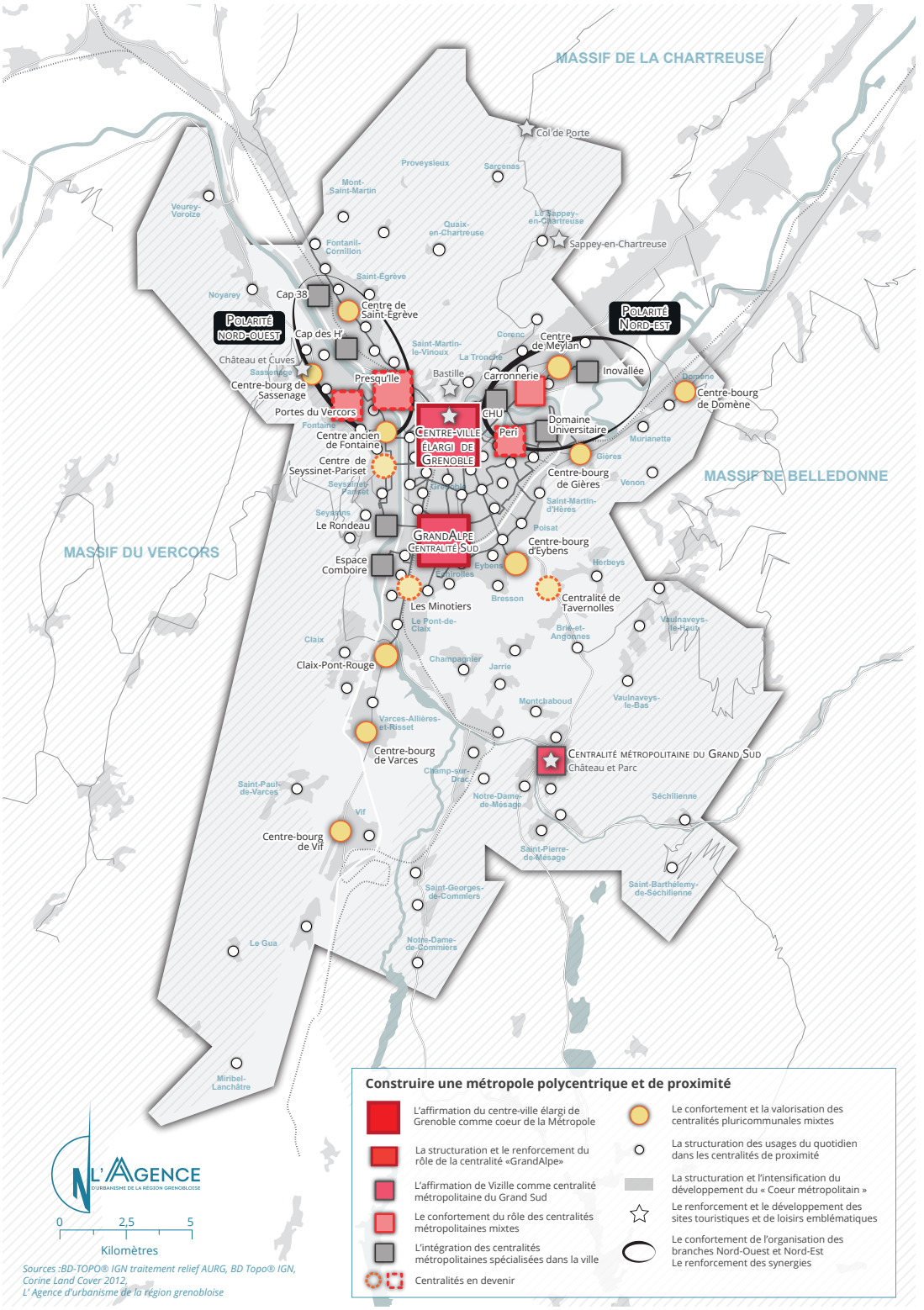

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole reconnaît le fonctionnement polycentrique de son territoire (polarisation de la vie sociale autour de centralités rassemblant commerces, services, équipements, emplois).

En fonction de son rayonnement, à chaque niveau de centralité correspond une offre en commerces, services, équipements, espaces publics, mobilité.

La figure du polycentrisme constitue pour la Métropole un outil d'aménagement de son territoire à plusieurs égards :

- Elle partage ainsi avec ses communes une vision de l'organisation du territoire métropolitain, dans toute sa diversité et ses particularités.
- Elle dispose d'un outil pour orienter l'évolution et les priorités d'aménagement vers l'amélioration de la qualité de vie et la maîtrise des impacts environnementaux.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole affirme une armature constituée de centralités à trois échelles :

- La proximité,
- Le bassin de vie (pluricommunal),
- Le grand territoire (centralité métropolitaine).

La mise en œuvre de la Métropole polycentrique s'appuie sur les dynamiques de projets existantes et à venir dans les communes qui viennent conforter des centralités existantes ou en créer de nouvelles.

TRANSVERSALITÉ

La Métropole polycentrique et de proximité doit être partagée avec les partenaires (Région, Département, EP SCoT, opérateurs d'aménagement...).

Elle doit surtout être appropriée par tous les services métropolitains pour une connaissance partagée du fonctionnement du territoire.

OPÉRATIONNALITÉ

La Métropole polycentrique répond à l'impérieuse nécessité de réduire l'impact environnemental des déplacements et aux aspirations de proximité des habitants (en lien avec les projets métropolitains et communaux ciblant des usages de proximité).

Dans cette logique, la sectorisation de l'intervention métropolitaine a été mise en place afin de rechercher la meilleure efficacité possible dans l'action des services métropolitains.

ALLER PLUS LOIN

Comment la métropole polycentrique requestionne t-elle la répartition géographique de nos investissements ? Et pour quelle territorialisation de l'action métropolitaine ?

Construire la métropole polycentrique et de proximité

Une métropole de projets

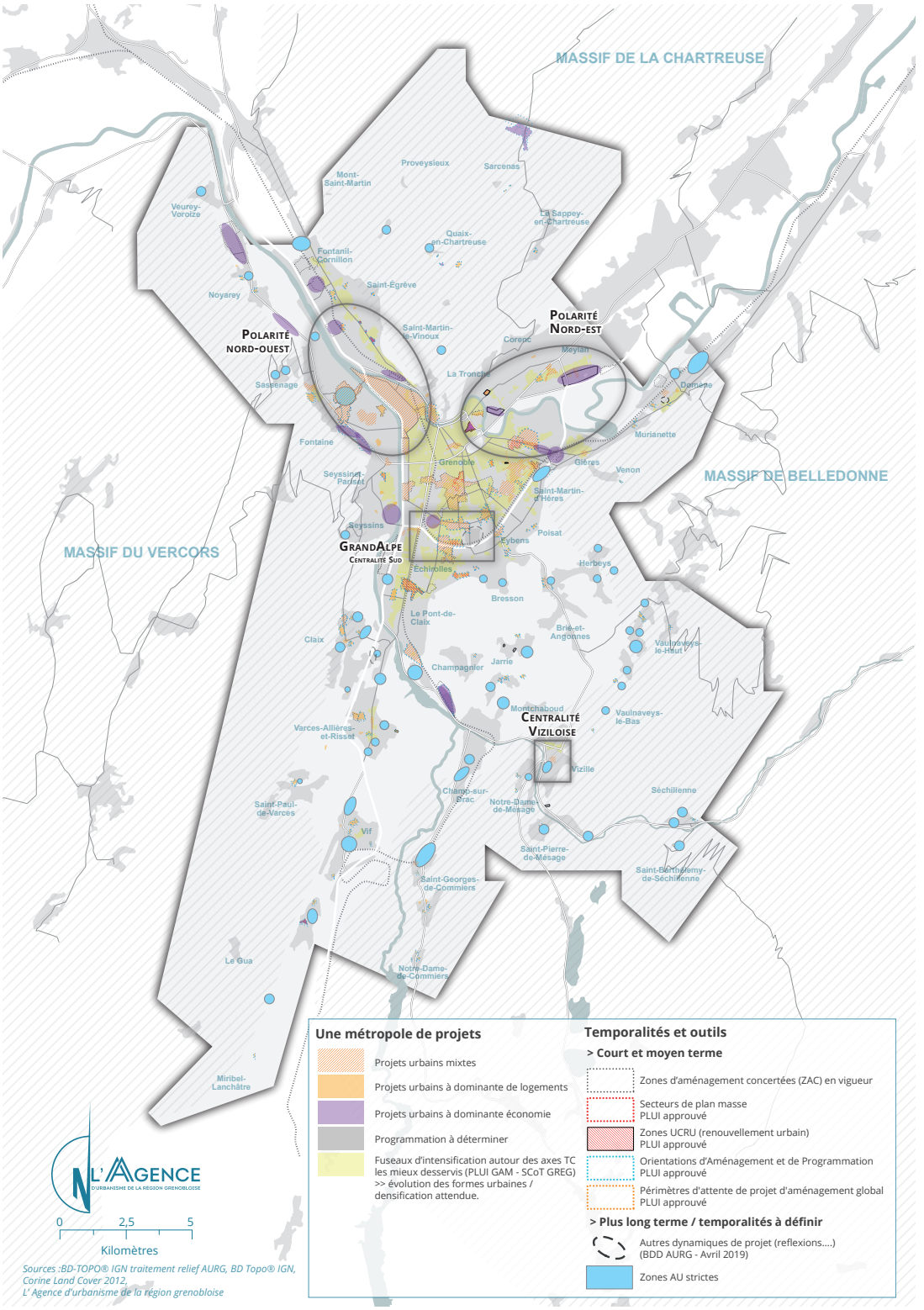

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

En déclinaison de tous les documents stratégiques élaborés dans le mandat (PLUi, PLH, PDU, SDEE, PCAEM, etc.), la Métropole « fabrique du projet » et joue son rôle de « cœur de chauffe » dans la Grande Région de Grenoble.

Les objectifs d'aménagement se dessinent :

- Dans le Cœur Métropolitain : des ZAC mixtes, des grands projets de renouvellement, des projets favorisant l'intensification le long des axes les mieux desservis par les transports collectifs et dans les secteurs les mieux équipés.
- Dans les branches Nord-Est et Nord-Ouest : des projets mixtes structurants, des extensions / requalification de ZA.

Le Grand Sud représente un territoire d'opportunités : des projets significatifs en renouvellement / extension, des capacités en zones AU strictes, la valorisation / requalification des centres urbains et des centres bourgs, et la mise en valeur de la centralité vizilloise.

Les priorités se dessinent :

- l'accompagnement à la définition des projets dans le Grand Sud,
- les premières réalisations dans le cadre du grand projet GrandAlpe (ex Centralité Sud),
- l'accompagnement des projets engagés au niveau de la polarité Nord-Est et la relance d'une gouvernance partagée ;
- la confirmation des ambitions pour la polarité Nord-Ouest, en accompagnement des grands projets engagés / finalisés (Presqu'Ile, Vence-Eco Parc, Hy-Parc, Parc d'Oxford) ;
- l'engagement de démarches spécifiques pour les grands axes métropolitains, traits d'union entre les grandes centralités du territoire métropolitain (Axe Lesdiguières, Jean Perrot / Jean Jaurès) ;
- le portage des zones d'activités économiques de compétence métropolitaine.

COHÉRENCE TERRITORIALE

La Métropole accompagne les projets sur tout son territoire, au service des communes, en premier lieu par l'exercice de ses compétences techniques (mobilité / espaces publics, eau / assainissement, gestion du pluvial, énergie, GEMAPI, etc.).

La métropole et les communes ont des compétences liées / partagées pour la conduite des opérations d'aménagement :

- opérations d'aménagement communales ;
- opérations d'aménagement métropolitaines et d'intérêt métropolitain ;
- gestion des opérations privées (encadrement par les règles d'urbanisme, instruction, gestion technique, accompagnement).

TRANSVERSALITÉ

Ce sujet doit montrer la capacité de la collectivité à organiser en « mode projet » plusieurs services métropolitains : de la planification stratégique à l'ADS, en passant par l'aménagement, la voirie, les services techniques (réseaux notamment) en mobilisant le service Attractivité et en associant le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG).

OPÉRATIONNALITÉ

Il faut préciser les conditions de faisabilité opérationnelle et les temporalités des opérations inscrites dans le PLUi.

Ce sujet doit mobiliser tous les outils d'aménagement, pour permettre les opérations du quotidien comme les futures grandes opérations métropolitaines, dans une logique de compétence partagée communes / Métropole.

Pour passer à l'acte, sera mis en place un accompagnement spécifique pour les communes non outillées.

Il faut également renouveler les approches spécifiques du type urbanisme – déplacements (cf. PDU) et les contrats d'axe, cherchant ainsi à rapprocher les opérations d'aménagement, les opérations d'espaces publics et les opérations de mobilité.

ALLER PLUS LOIN

Cette carte pourrait faire l'ordre d'une mise à jour tenant compte des projets à venir dans les espaces agricoles et naturels.

L'enjeu sera dès lors de passer progressivement d'une logique de projets communaux à une fabrique métropolitaine de tous les projets, à partir d'une liste de critères partagés.

Construire la métropole polycentrique et de proximité

Des plans guides sur des secteurs stratégiques d'intervention

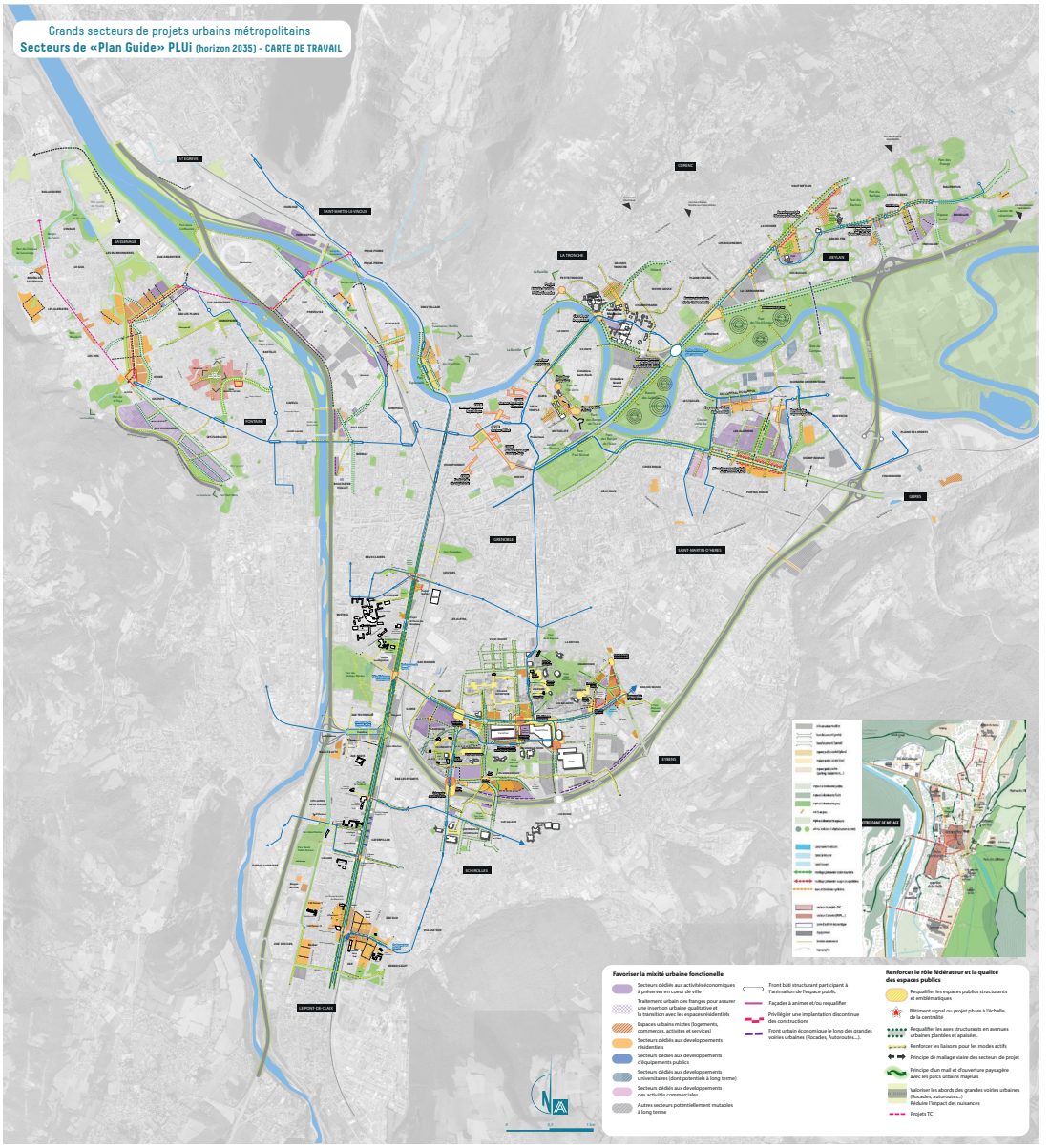

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Par délibération du 3 novembre 2016, la Métropole a défini l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement et adopté une stratégie métropolitaine de développement et de renouvellement urbain ambitieuse.

Les centralités et polarités métropolitaines ont vocation à participer au rayonnement de la Métropole à l'échelle de l'aire urbaine grenobloise ou au-delà en raison des équipements qu'elles accueillent, de l'offre urbaine très diversifiée qu'elles proposent (commerces, équipements et services, loisirs, culture, mobilité, etc.) et des potentialités de développement qu'elles offrent autour de secteurs de projets déjà identifiés.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, des plans-guide ont été élaborés sur certains de ces secteurs prioritaires du cœur métropolitain :

- GrandAlpe (ex Centralité Sud),
- La polarité Nord-Est,
- La polarité Nord-Ouest.

Les stades d'avancement sont différents selon les secteurs :

- Des réalisations qui démarrent dans le cadre du projet GrandAlpe (définition de l'intérêt métropolitain de ce projet par délibération en date du 21 décembre 2018).
- L'accompagnement en cours des projets engagés au niveau de la polarité Nord-Est et la relance d'une gouvernance partagée.
- Un besoin de confirmation des ambitions pour la polarité Nord-Ouest et l'engagement de réflexions spécifiques pour les grands axes métropolitains (axe Lesdiguières, axe Jean Perrot / Jaurès).

COHÉRENCE TERRITORIALE

Ces secteurs sont vecteurs du dynamisme métropolitain et contribuent à son rayonnement à une échelle nationale, répondant aux enjeux d'attractivité territoriale, de dynamique urbaine, économique et sociale de la Métropole.

Il s'agit de secteurs prioritaires de mobilisation de la Métropole pour les communes concernées, sur la base d'orientations partagées d'aménagement et de développement.

TRANSVERSALITÉ

La concrétisation des plans-guide passe par une articulation fine des dimensions suivantes : programmation / conception / conduite de projet. En ce sens, une réflexion sur une association spécifique des structures d'ingénierie publique (SEM, EPFLD) est à engager.

Ce sujet doit montrer la capacité de la Métropole à organiser en mode projet plusieurs services : de la planification stratégique à l'ADS, en passant par urbanisme / aménagement / voirie / qualité des espaces publics, en intégrant l'indispensable mobilisation du service Attractivité et du SMMAG.

OPÉRATIONNALITÉ

Les plans-guide permettent à la fois d'afficher la stratégie urbaine à moyen et long terme, tout en identifiant les périmètres opérationnels à court / moyen terme, dans un souci de réponse aux besoins identifiés et d'articulation des différentes politiques sectorielles.

La question se pose de définir des critères de priorisation de l'intervention métropolitaine sur les centralités et les polarités, par rapport aux autres secteurs (qui bénéficient par ailleurs des compétences métropolitaines).

ALLER PLUS LOIN

Afin que la Métropole puisse jouer son rôle de cheffe de file de l'aménagement du territoire métropolitain, l'enjeu est de structurer les services dans une fonction de maîtrise d'ouvrage urbaine, avec les équipes-projet et la gouvernance associée. La gouvernance du projet pourrait dès lors être renforcée pour les polarités Nord-Est et Nord-Ouest.
Cette capacité d'action permettra de dimensionner l'intervention dans les secteurs émergents: quelle ambition métropolitaine pour le pôle de Vif / Varces dont le statut mérite d'être précisé ?
Comment s'assurer que la programmation des polarités et centralités permette de faire Métropole en complétant les projets par une offre d'action sociale ?

Concevoir une stratégie foncière et des outils d'aménagement adaptés

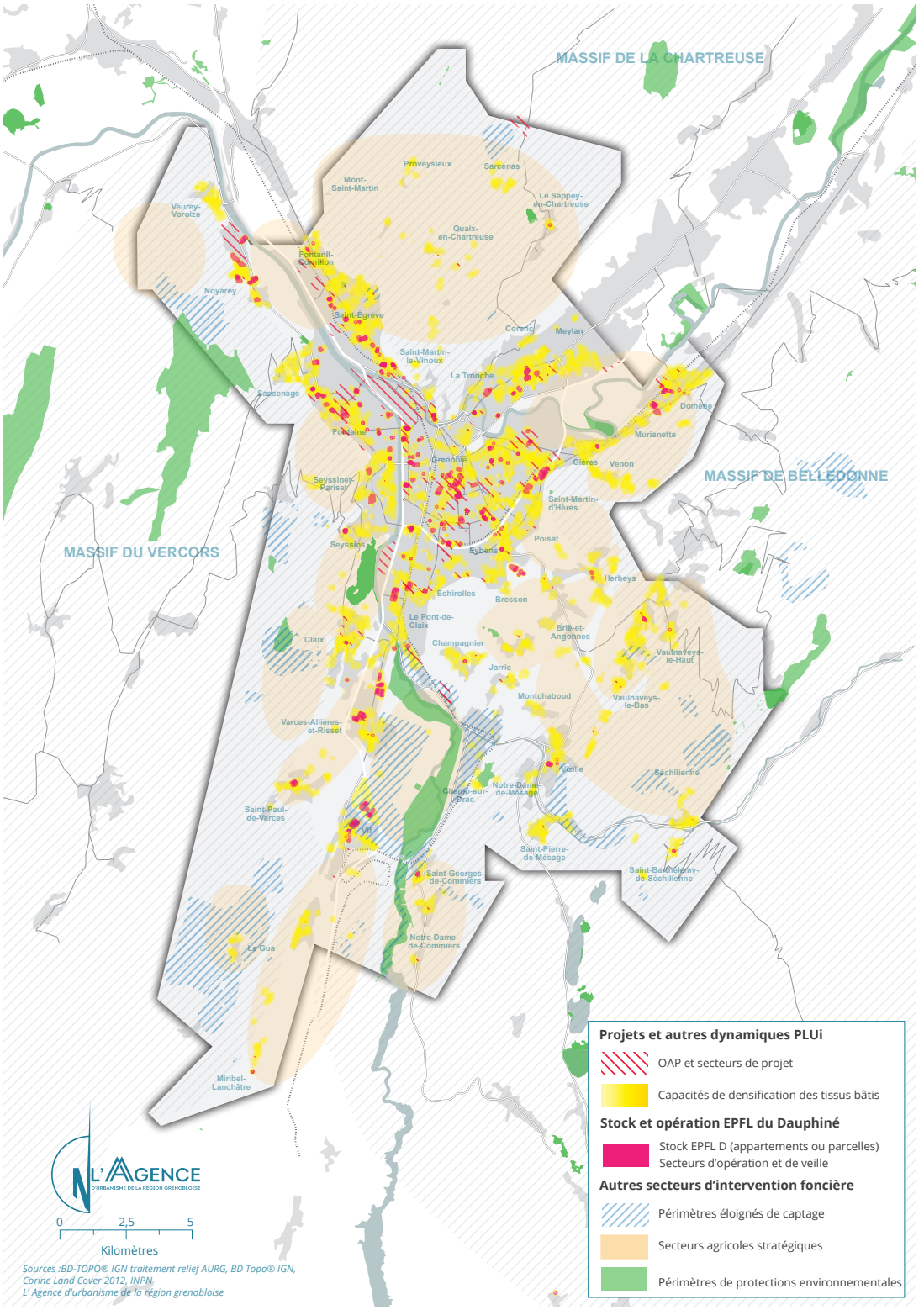

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, INPN, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La construction métropolitaine positionne la Métropole comme l'acteur principal de l'aménagement de son territoire. Se profile à l'agenda la mise en œuvre des nombreux schémas stratégiques et documents-cadre élaborés dans le mandat (PLUi, PLH, PDU, PCAEM, SDEE, Schéma Directeur Energie, etc.).

Dans cette logique, la stratégie foncière de la Métropole est en cours d'élaboration, au service de la politique globale d'urbanisme et d'aménagement. Elle le fait en précisant le périmètre d'intervention des services et la « géographie » des différents outils métropolitains (Grenoble Habitat / Actis, EPFLD, SPL-SEM, ALEC, Agence d'urbanisme) : compétences spécifiques, aires d'intervention, convergences, articulations...

En matière de foncier, la stratégie peut être envisagée de manière ambitieuse en couvrant plusieurs champs d'intervention : en secteur urbain, en secteur agricole et bâti, en secteur de protection de la ressource en eau, et en secteur naturel.

Concernant plus spécifiquement l'EPFLD, les enjeux d'intervention foncière publique ont été définis dans le cadre de son 4ème Plan Pluriannuel d'Intervention (2017-2021), avec 7 orientations prioritaires d'intervention :

- ancrer le renouvellement urbain au cœur de l'action à conduire dans les territoires ;
- contribuer à la mise en œuvre des politiques d'habitat ;
- accompagner le développement économique et touristique ;
- participer à la préservation et la valorisation des espaces naturels et de loisirs ;
- accompagner les territoires dans leurs besoins en équipements publics ;
- accompagner les territoires dans leurs besoins de portage à très long terme ;
- accompagner les territoires dans leurs besoins en ingénierie territoriale.

L'intervention foncière de la Métropole se fait également sur d'autres types d'espaces : pour soutenir les activités agricoles et protéger les espaces naturels, pour protéger les champs captant de la ressource en eau, etc.

COHÉRENCE TERRITORIALE

La politique foncière concerne toutes les échelles, de la parcelle jusqu'à l'intervention plus lourde déclinant la stratégie des grands projets urbains et / ou économiques.

Un besoin de hiérarchie émerge face à la multiplicité des secteurs d'intervention foncière. De même, les convergences doivent être affichées avec le Voironnais et le Grésivaudan.

TRANSVERSALITÉ

Le rôle d'encadrement de la vocation des sols est joué par le PLUi.

OPÉRATIONNALITÉ

La politique foncière permet le décloisonnement en croisant les temporalités (interventions court / moyen / long terme) et les politiques métropolitaines, en premier lieu urbanisme / aménagement / économie / commerce. Elle est également un levier fort, notamment par l'effet multiplicateur de l'intervention publique au service des projets.

En compléments des services métropolitains, des outils d'ingénierie concourent à la politique foncière : EPFLD, Grenoble Habitat / Actis, SPL-SEM, Agence d'urbanisme

Parallèlement à l'intervention publique foncière, l'aménagement hors procédure doit faire l'objet d'une attention particulière : comment négocier ? Sur quoi ? Qui finance quoi ? Comment coordonner ?

Le projet de création d'un office foncier solidaire montre combien cette dimension est indispensable pour maîtriser les coûts de sortie du logement.

ALLER PLUS LOIN

Il convient d'anticiper les probables évolutions législatives (avec en perspective le Zéro Artificialisation Nette) qui viendront requestionner le modèle et les modalités du développement urbain.

Quels outils pour aménager la ville de demain ? Quels leviers face aux défis climatiques et environnementaux ?

Construire une métropole résiliente

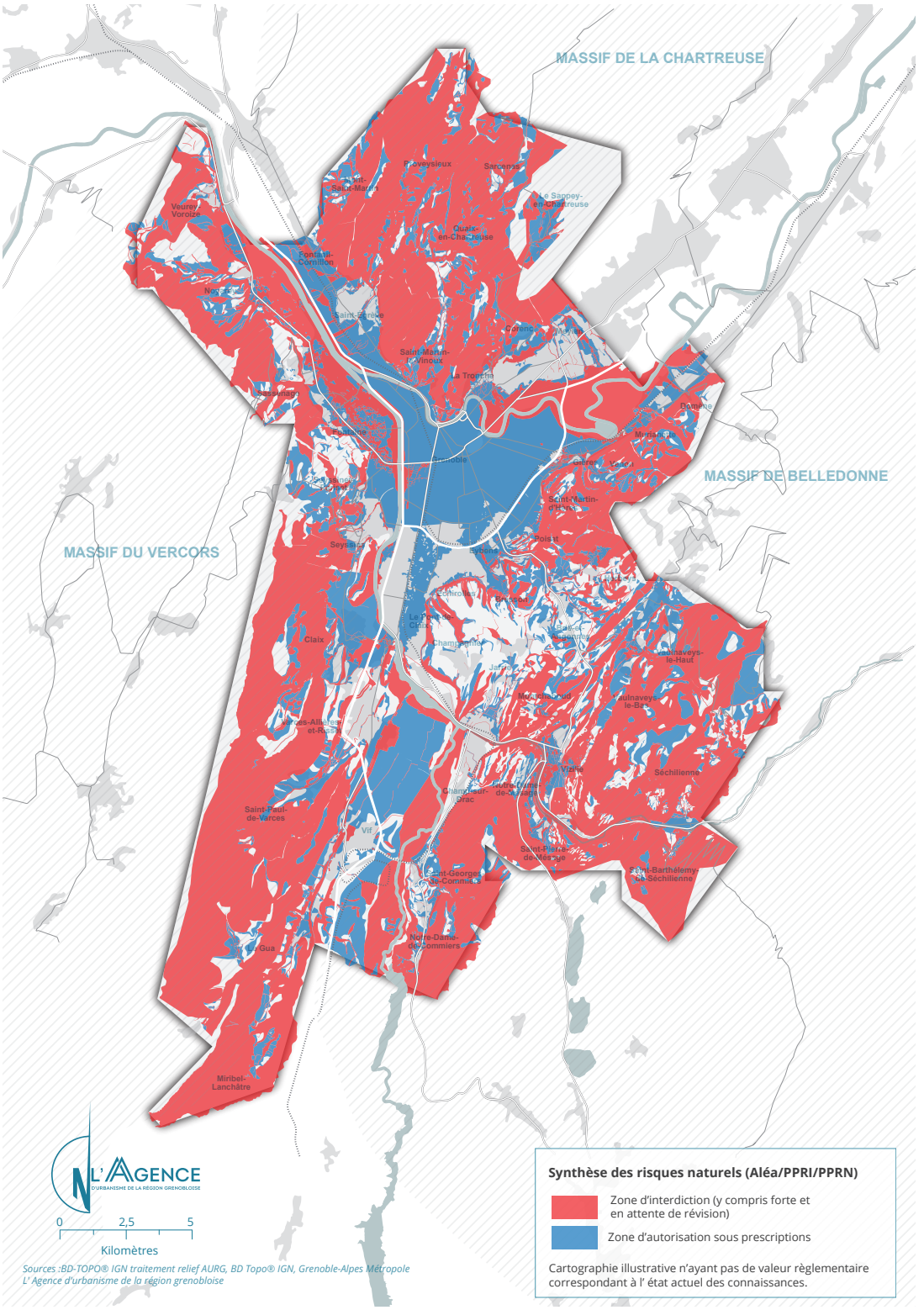

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Grenoble-Alpes Métropole L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La thématique des risques est absolument essentielle pour la Métropole dont une grande partie du territoire est exposée à des risques naturels / industriels / technologiques. La Métropole s'est dans cette logique dotée d'une politique métropolitaine des risques majeurs et de la résilience dans une délibération-cadre avec plusieurs axes (connaissance, urbanisme résilient, culture du risque, protection et entretien des cours d'eau, etc.).

Le PLUi contient une OAP thématique Risques et Résilience qui expose les principes d'aménagement adaptés aux aléas en présence, pour des projets situés en zones exposées constructibles, les mesures importantes relevant du constructif et de l'organisationnel. La Métropole s'inscrit donc dans une approche globale, responsable de l'aménagement, de l'urbanisme, de la construction mais aussi de l'usage sur son territoire.

La stratégie adoptée doit permettre d'engager une évolution de l'urbanisation pour la rendre moins vulnérable aux aléas naturels et diminuer la sensibilité du territoire aux aléas. Le processus de renouvellement ou de développement urbain adapté doit être le moyen de ce changement pour garantir la sécurité des personnes, réduire l'endommagement et favoriser le retour à la normale, mais aussi garantir l'attractivité et l'équilibre social du territoire.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Pour être effective et pertinente, la résilience est appréhendée à différentes échelles, en partant du territoire métropolitain puis communal, pour descendre enfin à l'échelle du quartier, du projet et du bâti.

Le dialogue territorial se porte également là où l'aléa se crée (Grésivaudan, Voironnais, Oisans) à l'échelle du bassin versant.

TRANSVERSALITÉ

Ce sujet place la mission Risques en interaction avec plusieurs services : de la planification stratégique à l'ADS, en passant par l'urbanisme et l'aménagement ainsi que la direction de l'Attractivité. Des enjeux contradictoires sont à gérer entre développement (PLUi, SDEE, PLH, PDU) et protection.

La résilience est un moyen de valoriser le foncier agricole et la richesse paysagère du territoire.

L'exercice de la compétence GEMAPI (entretien des digues) permet d'anticiper les politiques urbaines (exemple du parc Mikado dans le NO).

OPÉRATIONNALITÉ

La posture consiste à ne pas nier les risques, mais au contraire à mieux les connaître pour mieux s'y adapter. Il s'agit de proposer et présenter différents principes et stratégies d'aménagements résilients afin d'accompagner les porteurs de projets et les particuliers dans une meilleure prise en compte des risques.

La Métropole a parallèlement lancé une stratégie « Développement de la culture du risque et communication sur les risques majeurs et la résilience métropolitaine », permettant de partager ce sujet avec les habitants et usagers de la Métropole, même si à ce stade l'implication citoyenne est difficile.

ALLER PLUS LOIN

L'objectif à venir est de constituer une plateforme d'ingénierie dédiée à l'aménagement résilient, aux différents stades de la chaîne de l'aménagement.

La place de la culture et des artistes dans cette politique de résilience pourrait être une manière de développer la prise de conscience par l'ensemble de la population, essentielle pour accepter des choix difficiles. En quoi la culture, le geste artistique, peut-il être au service de la résilience ?

Comment accélérer l'accompagnement aux bonnes pratiques tant professionnelles que personnelles, facteur de réduction des risques et de diminution de leur impact.

Réinventer les espaces publics et la voirie

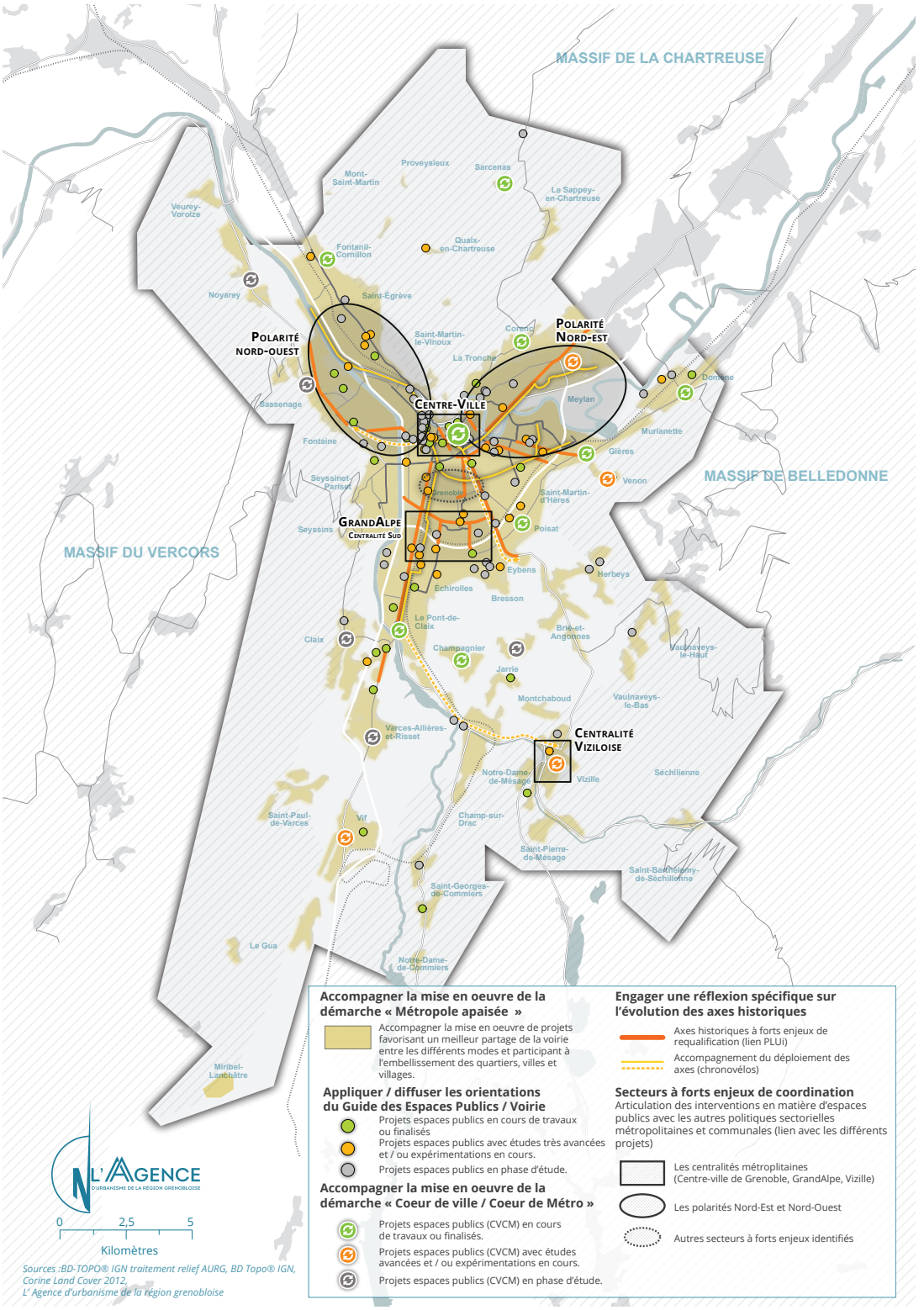

Orientations stratégiques

STRATÉGIE / COHÉRENCE TERRITORIALE

Depuis le 1er janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole exerce en lieu et place de ses communes la compétence « Voiries et aménagement des espaces publics dédiés aux modes de déplacement urbain ».

En mars 2015, les élus métropolitains ont fixé deux grands objectifs pour l'élaboration d'un Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie : mettre en cohérence les politiques publiques déployées en la matière et définir des principes de conception des espaces publics tenant compte de la diversité du territoire métropolitain. Cinq principes à respecter par tout acteur aménageant les espaces publics et la voirie ont été définis. Présentés dans le guide et déclinés dans des fiches pratiques, ils visent à servir le dynamisme, l'attractivité territoriale, et la transition énergétique et écologique de la Métropole.

Le lancement, début 2016, de la démarche "Métropole apaisée" vise avant tout à améliorer la vie quotidienne des habitants en faisant évoluer les comportements et en réaménageant les villes et villages afin d'offrir un espace public plus agréable à vivre pour les riverains, plus convivial pour les visiteurs, mieux adapté aux usagers les plus vulnérables et plus sûr pour tous : piétons, automobilistes, cyclistes.

Le 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole a engagé la démarche de projets « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole », porteuse d'une approche d'ensemble en matière de mobilité, de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce. Ce dispositif s'appuie sur les spécificités des communes constituant la Métropole, qu'elles soient urbaines, périurbaines, rurales ou montagnardes, pouvant aussi se décliner sous l'appellation « Cœurs de village, cœurs de Métropole ».

« Au 1er janvier 2017, la compétence voirie a été complétée par le transfert des routes classées dans le domaine public départemental faisant ainsi de la métropole l'unique collectivité de son territoire gérant les infrastructures des modes de déplacements viaires et des espaces publics ainsi dédiés (dont 33 000 arbres), en complément des actions de l'Etat et de ses opérateurs ».

Différentes délibérations-cadre du Conseil Métropolitain existent par lesquelles la Métropole a défini :

- Le 3 février 2017 les principes fondateurs de la politique Voiries et espaces publics (structurer l'action métropolitaine autour de 6 axes d'intervention, avec pour chacun d'entre eux des principes d'action et des dispositions financières spécifiques) et les modalités d'application des fonds de concours communaux pour les investissements.
- Le 28 septembre 2018 la gestion du patrimoine arboré, autour de la multifonctionnalité de l'arbre en ville (résilience face au changement climatique, biodiversité, qualité de vie).

TRANSVERSALITÉ

De forts enjeux d'articulation existent entre les politiques métropolitaines : aménagement, planification, mobilité, stationnement, patrimoine arboré, adaptation au changement climatique et îlot de chaleur urbain, accessibilité, économie, commerce, habitat, réseaux, etc.

Des enjeux d'articulation existent aussi pour le partage de la stratégie avec les communes (compétences partagées, lien notamment avec les projets urbains communaux, gestion des espaces verts).

OPÉRATIONNALITÉ

Plusieurs points sont encore à l'agenda :

- Faire vivre et diffuser la culture partagée du Guide des espaces publics et de la voirie.
- Accompagner la mise en œuvre de la « Métropole Apaisée », en poursuivant la réalisation d'opérations qui participent à l'apaisement des circulations, au meilleur partage de l'espace public entre tous les modes de déplacement, à l'embellissement du cadre de vie.
- Finaliser les opérations « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole » engagées et/ou en cours d'études. Et faire émerger de nouvelles opérations.
- Engager une réflexion spécifique sur la requalification des espaces publics des grands axes structurants, en prenant notamment appui sur les évolutions souhaitées en matière de densification et de mutations urbaines de leurs abords et des quartiers localisés à proximité (lien avec les orientations du PLUi).
- Engager la réalisation d'un Schéma Directeur des espace publics portant une vision stratégique et permettant de hiérarchiser les interventions de la collectivité dans le temps.

Bâtir une métropole solidaire et réduire les inégalités

La place des quartiers prioritaires de la politique de la ville

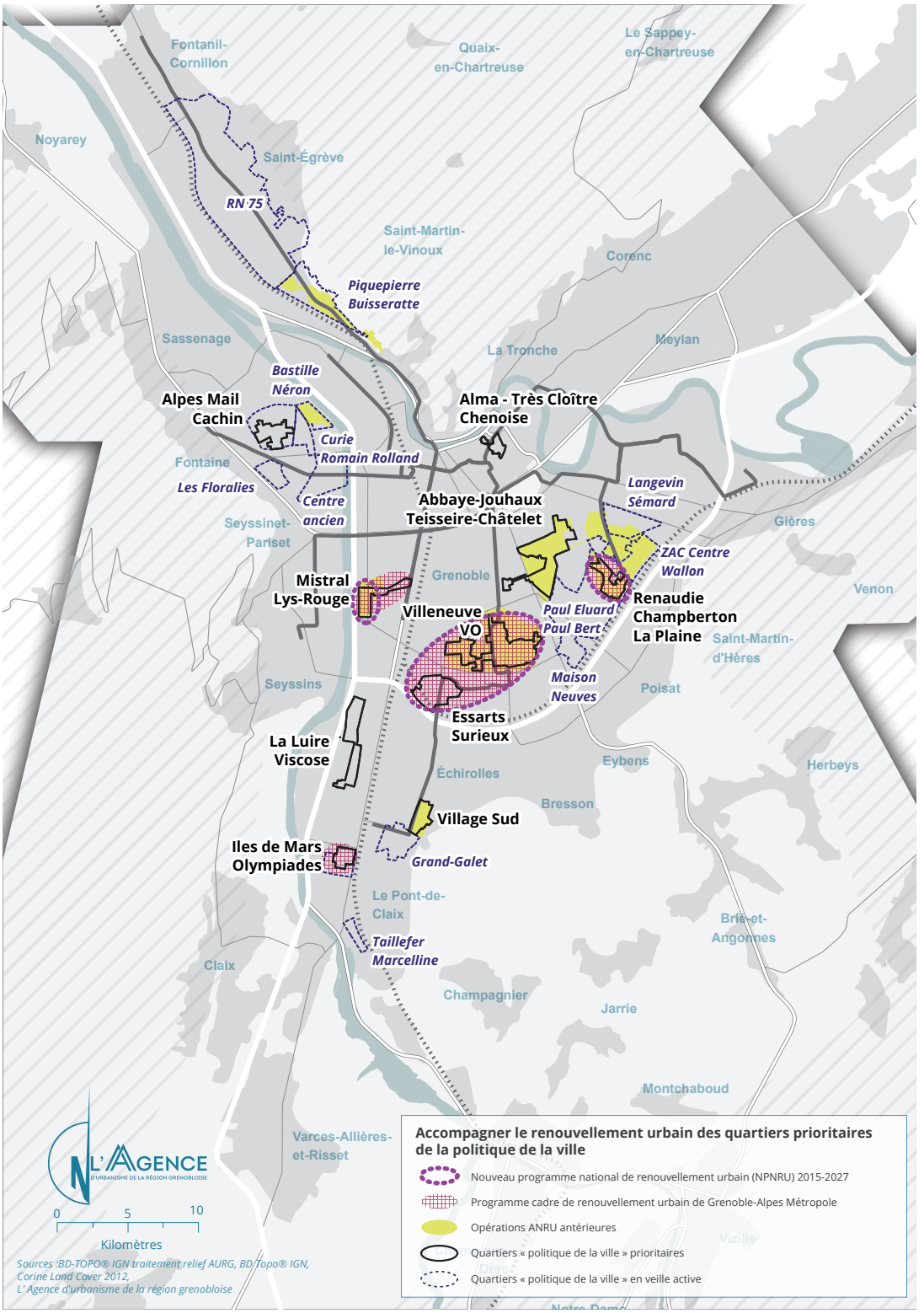

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Alors que le premier programme de rénovation urbaine mis en place par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) en 2008 s'achève progressivement, le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est lancé sur le territoire métropolitain. Son objectif est de transformer durablement les quartiers prioritaires, identifiés au niveau national et régional, en renforçant leur attractivité, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle et en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Ce nouveau programme permettra de mobiliser 408 millions d'euros dans les 7 prochaines années, sur trois sites : les Villeneuves (Grenoble et Échirolles), Mistral (Grenoble) et Renaudie-Champberton (Saint-Martin-d'Hères).

COHÉRENCE TERRITORIALE

Même si elle reste dans la continuité du premier programme de renouvellement urbain, cette deuxième phase, qui s'étendra sur une dizaine d'années, se démarque par d'importants changements :

- une dimension métropolitaine ;
- une démarche transversale de requalification ;
- la place donnée à la participation des habitants.

TRANSVERSALITÉ

C'est une opportunité d'articuler réduction des inégalités et qualité environnementale. Comment les programmes de renouvellement urbain et les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) s'inscrivent dans l'ambition environnementale de la « Ville nature » (loisirs, éducation, santé...) ?

OPÉRATIONNALITÉ

Ce programme est le fruit d'un travail de concertation de plusieurs mois avec les habitants. Sa ligne directrice est le très fort rapprochement entre les concepteurs, les futurs gestionnaires et les usagers, méthode duplicable dans tous les projets d'aménagement.

Il faut noter l'engagement fort de nombreux partenaires. Le projet, piloté par Grenoble-Alpes Métropole en lien étroit avec l'État, les villes de Grenoble, d'Échirolles et de Saint-Martin-d'Hères, réunit de nombreux acteurs concernés par l'avenir de ces territoires, notamment l'ANRU, Action Logement, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), et les bailleurs sociaux (Actis, SDH, OPAC 38, SCIC habitat Rhône-Alpes).

Il s'agit aussi d'élargir le cercle des partenaires en associant les acteurs privés au projet de redynamisation des sites.

L'intégration du projet des Villeneuves au sein du projet GRANDALPE est emblématique de cette nécessité de traiter les quartiers populaires dans leurs interactions avec l'ensemble de la ville.

ALLER PLUS LOIN

Le défi est de taille : comment progressivement passer de la politique de la ville et de rénovation urbaine à une politique globale de cohésion sociale et urbaine, intégrant le rôle de l'emploi et du parcours résidentiel ?

Comment changer l'image des quartiers, vecteur de remise sur le marché de l'habitat de ces secteurs ?

L'évaluation des projets de rénovation urbaine au regard de la santé et du bien-être alimentera la posture d'intervention qui place l'habitant et le bénéficiaire final au centre.

Comment se saisir des secteurs hors géographie prioritaire présentant des problèmes en matière de politique de la ville et de rénovation urbaine ?

Réduire et valoriser les déchets

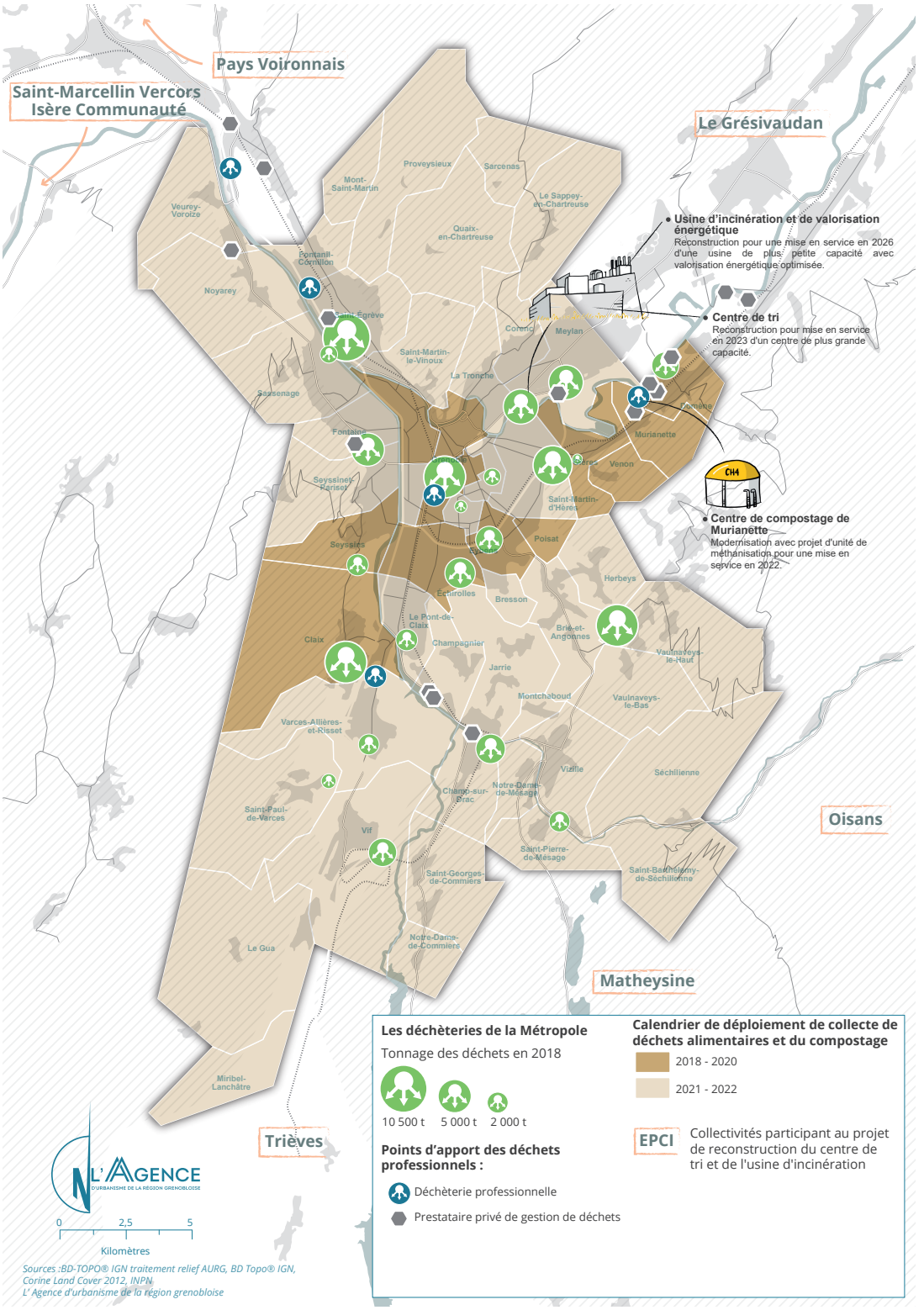

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La Métropole s'est engagée dans une politique pionnière de gestion des déchets en adoptant, en novembre 2017, un Schéma Directeur Déchets (SDD) qui fixe des objectifs ambitieux pour le territoire à l'horizon 2030. Les deux principaux objectifs sont de réduire de moitié le poids de la poubelle d'ordures ménagères (poubelle grise) et de recycler les deux tiers des déchets collectés. Les avantages environnementaux attendus sont une réduction de 29% des quantités de gaz à effet de serre et une augmentation de 25 000 tonnes annuelles de matières premières économisées. Afin de réaliser ces objectifs, 240 millions d'euros sont nécessaires principalement pour la modernisation des outils de traitement.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Pour la reconstruction des outils industriels de traitement (centre de tri et unité de valorisation énergétique), une coopération est à l'œuvre à l'échelle du Sud Isère qui permet de dimensionner au plus juste les futurs outils, mais également de maîtriser le coût de traitement dans un contexte de vieillissement et de saturation des usines d'incinération sur l'ensemble du territoire régional. Sept collectivités représentant 263 communes et près de 740 000 habitants ont ainsi fait le choix partagé d'une gestion ambitieuse et solidaire des déchets et d'être autonomes par rapport à des prestations externes de traitement et des fluctuations du marché en la matière.

Au sein du territoire métropolitain, un travail d'harmonisation des services de collecte est en cours en fonction du type d'habitat. Un travail d'amélioration du service rendu aux usagers dans les déchèteries est également mené (modernisation, accès, sécurité, nouveaux usages), ainsi qu'un recentrage sur la compétence de gestion des déchets ménagers avec un accompagnement de la sortie des professionnels et des services techniques des communes.

TRANSVERSALITÉ

La mise en place d'une approche Ressources transversale aux politiques publiques telles que le climat, l'énergie, les déchets et l'eau est nécessaire pour mobiliser et impliquer les différents acteurs du territoire (économiques, acteurs de l'économie sociale et solidaire et institutionnels). Elle permet la création de filières locales de valorisation (économie circulaire).

La nouvelle politique de gestion des déchets renforce la nécessité d'une interface efficace avec la propreté urbaine des communes.

OPÉRATIONNALITÉ

Pour atteindre les objectifs du Schéma Directeur déchets (SDD), la Métropole déploie divers dispositifs. Environ 80% des projets sont en cours ou terminés et s'articulent autour des quatre axes : jeter moins, faire évoluer la collecte, trier plus et mieux et moderniser le traitement. A titre d'illustration, on peut citer le schéma directeur du réemploi, le déploiement du compostage individuel ou partagé ou une collecte en porte à porte des déchets alimentaires, l'expérimentation d'une tarification incitative pour les ménages, le schéma directeur des déchèteries, etc.

La certification ISO 9001 de la compétence déchets engage la collectivité dans un travail permanent d'amélioration de ses méthodes, de ses pratiques et de l'écoute des attentes et des sollicitations des usagers (mise en place de suivis et d'indicateurs, d'enquêtes de satisfaction, etc.).

Le Schéma Directeur Déchets (SDD) a été co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Un comité d'usagers a été mis en place et est sollicité régulièrement sur la mise en oeuvre du plan d'actions du SDD. Des phases de concertation sont prévues pour la modernisation des outils.

ALLER PLUS LOIN

La réussite des objectifs de la politique déchets nécessite une adhésion des métropolitains et de l'ensemble des acteurs (communes, bailleurs, syndics). Comment accélérer ce changement de comportement, véritable enjeu pour diminuer la quantité de déchets produite et améliorer la qualité du tri aujourd'hui en dégradation.

Le contexte national et mondial de valorisation de la matière est complexe (plastique, carton, bois pollué, etc.).

D'autres marchés en groupements de commande avec les territoires voisins seront envisagés (valorisation des encombrants, déchets verts).

Comment s'appuyer sur les nouvelles orientations de la Loi anti-gaspillage et économie circulaire ?

La mise en place d'une police d'environnement pour des enjeux de cadre de vie (avec notamment la lutte contre les dépôts sauvages) est également un enjeu majeur.

Délivrer une eau de qualité à un prix juste et accessible tout en préservant les ressources

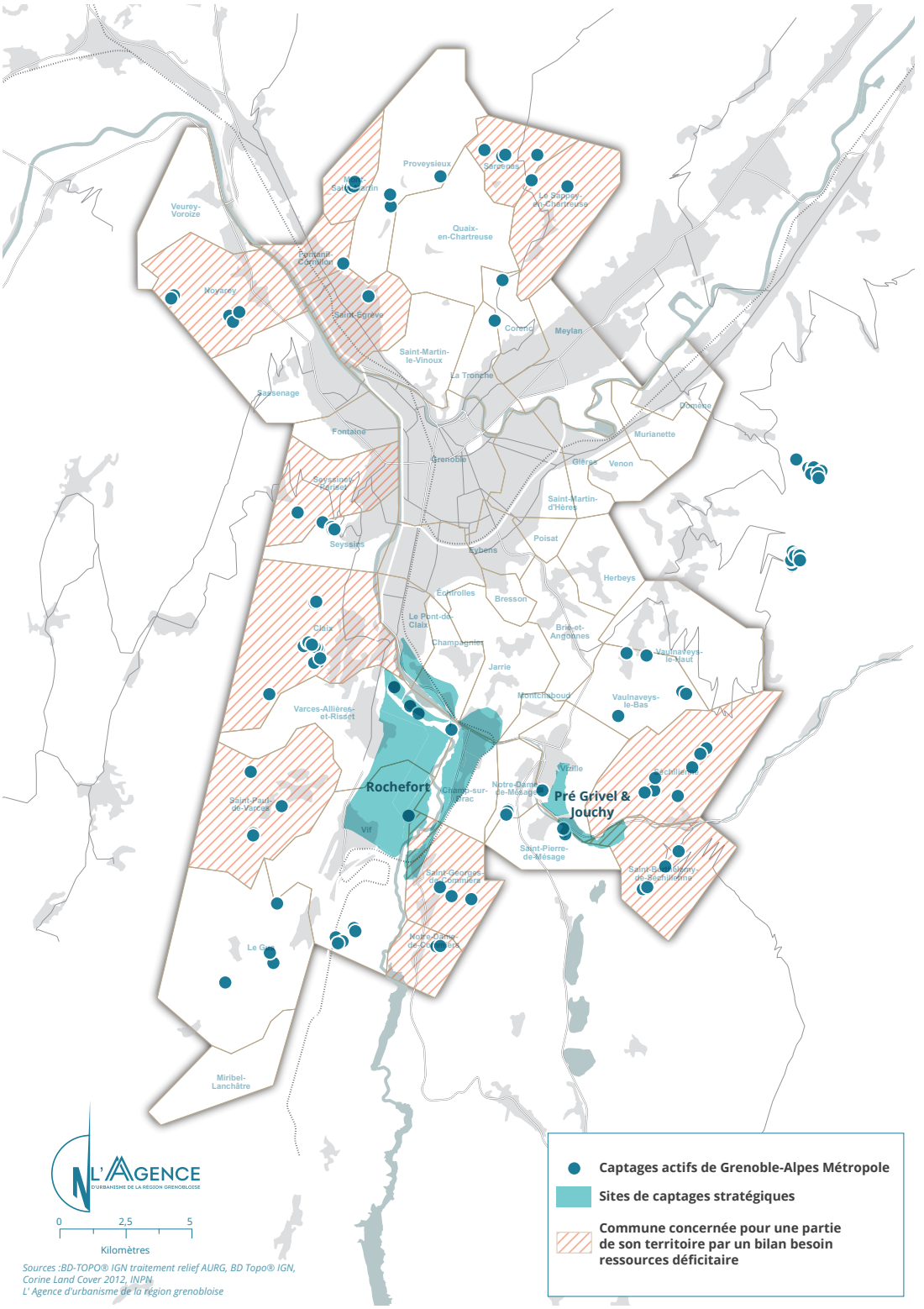

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, INPN, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La Métropole a défini une feuille de route pour l'exercice des compétences Eau potable et Défense extérieure contre l'incendie (DECI), par délibération du 3 février 2017. Les principaux enjeux sont les suivants :

- délivrer une eau de qualité majoritairement sans traitement ;
- garantir la sécurité quantitative des ressources (en préservant la diversité des sources et des deux grands champs captant) ;
- garantir un prix juste et accessible en maîtrisant les coûts d'investissement et la gestion patrimoniale ;
- mettre en place une tarification sociale, garantir la place des usagers dans la gouvernance.

Concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI), il s'agit de garantir la défense incendie sur l'espace public en assurant l'entretien et le renouvellement des poteaux, en mettant en place un Schéma Directeur DECI prenant en compte le développement de l'urbanisation et sécurisant les zones non défendues.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Des relations avec les territoires voisins existent : vente d'eau en dehors du territoire notamment avec Le Grésivaudan et discussions avec les territoires voisins sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Au sein du territoire métropolitain, des réflexions sont en cours pour sécuriser en bas service l'ensemble des communes alimentées par les grands champs captant.

TRANSVERSALITÉ

Des services communs ont été mis en place avec la régie de l'assainissement : services administratifs (finances, marchés, instances), travaux et supervision commune. Des projets communs de gestion de la donnée sont en réflexion et les systèmes d'information géographique sont mutualisés.

La Métropole est responsable de l'ensemble du cycle de l'eau sur son territoire, de la préservation des ressources à la distribution de l'eau potable. Elle est l'autorité organisatrice du service public. L'exploitation technique des réseaux de production et de distribution est assurée par la régie d'exploitation et également par la SPL (société publique locale) Eaux de Grenoble-Alpes.

Des croisements sont à opérer entre les politiques de la Métropole : urbanisme pour la prise en compte des enjeux de préservation de l'eau dans le PLUI, autres services (agriculture, forêt, développement économique) pour la cohabitation des usages, foncier pour la stratégie foncière d'acquisition de terrains.

OPÉRATIONNALITÉ

La régie d'eau potable a été créée en décembre 2014. Il s'agit d'une régie à autonomie financière, dotée d'un budget distinct du budget principal de la Métropole, dont les ressources sont principalement constituées de la vente d'eau auprès des usagers. La régie a été certifiée ISO 9001 fin 2019.

Les enjeux de la feuille de route sont traduits en axes de travail :

- garantir la permanence d'un service de qualité à l'usager, notamment en matière de réactivité ;
- améliorer sans attendre la préservation de la qualité des ressources en eau potable du territoire : lancement de la révision des DUP (Déclarations d'Utilité Publique) des deux champs captant ;
- gérer durablement le patrimoine et privilégier le préventif au curatif : réalisation d'un Schéma Directeur intercommunal d'alimentation en eau potable, amélioration des rendements des réseaux et le suivi de la qualité de l'eau ;
- maîtriser les coûts et les recettes : mise en place de la tarification sociale, validation de la convergence tarifaire et démarrage de sa mise en œuvre, développement des différents moyens de paiement et les services en ligne ;
- garantir la défense incendie : mise en œuvre des contrôles réglementaires des poteaux incendie, constitution d'un répertoire numérique du patrimoine géré, mise en œuvre de l'arrêté métropolitain de la DECI, mise en œuvre des conventions avec les propriétaires privés de points d'eau incendie (PEI).

En complément de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) et du conseil d'exploitation des régies, un comité d'usagers a été mis en place en mai 2015. Il est sollicité régulièrement sur la mise en place des actions de la régie et sur les budgets (investissements, évolution des tarifs, tarification sociale).

ALLER PLUS LOIN

Plusieurs sujets de travail ont été définis :

- Mettre en œuvre les actions du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable (105 M€ sur 10 ans).
- Réviser les DUP (Déclarations d'Utilité Publique), notamment celles des deux grands champs captant.
- Finaliser les procès-verbaux de transfert eau et DECI (domanialité).
- Harmoniser les tarifs de l'eau potable sur le territoire métropolitain pour 2025.
- Etudier l'orientation de la SPL Eaux de Grenoble-Alpes en lien avec le Grésivaudan.
- Lancer le Schéma Directeur DECI pour couvrir les zones concernées.

Assainissement : garantir le service à l'usager tout en protégeant le milieu naturel

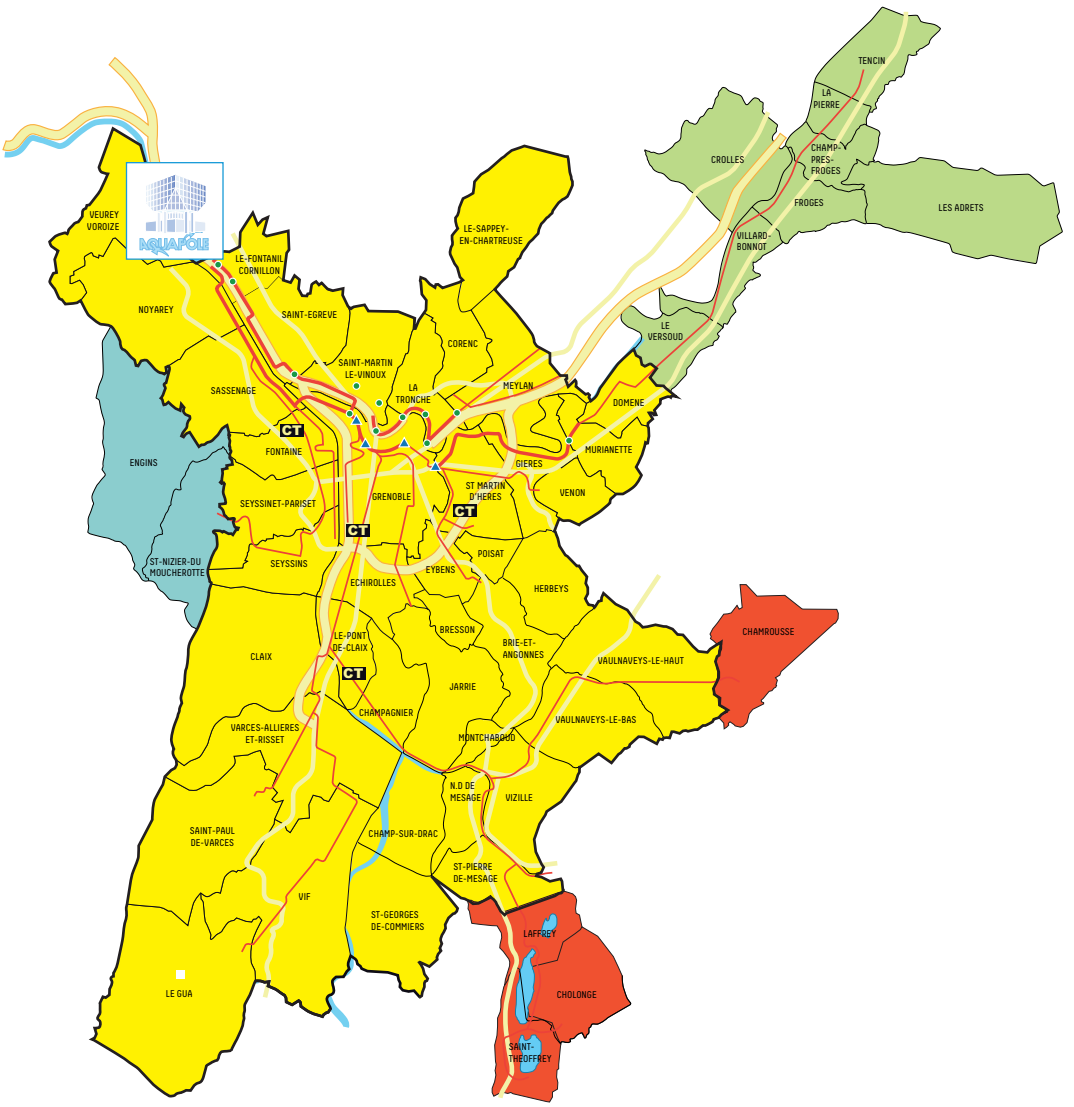

LA METRO · SIADI · SIEC · Communes extérieures

Collecteurs principaux
Autres collecteurs
Principales stations de pompage
Déversoirs d'orage anti-crue
Station d'épuration
CT Centre technique

SIEC : Syndicat Intercommunal de l'Égout Collecteur de Tencin à Domène
SIBHA : Syndicat Intercommunal Brié, Herbeys d'Assainissement
SIADI : Syndicat Intercommunal du Drac Inférieur

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

La Métropole a défini une feuille de route pour l'exercice des compétences assainissement et eaux pluviales, par délibération du 3 février 2017. Les principaux enjeux sont de garantir la permanence du service aux usagers, la protection du milieu naturel, une gestion patrimoniale durable, le coût du service le plus modéré possible et l'association des usagers à la gouvernance.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Concernant le traitement des eaux usées, Aquapole traite les effluents de 14 communes hors Métropole en plus de 41 communes du périmètre métropolitain. Par ailleurs, certaines communes de la Métropole sont en assainissement non collectif ou ont un système autonome et ne sont donc pas raccordées à Aquapole.

TRANSVERSALITÉ

Des services communs ont été mis en place avec la régie de l'eau potable : services administratifs (finances, marchés), travaux, supervision commune. Des projets communs de gestion de la donnée sont en réflexion et les systèmes d'information géographique mutualisés.

Concernant la gestion intégrée des eaux pluviales, le travail se fait en lien avec différents partenaires : projet Méli-Mélo avec l'observatoire du GRAIE pour lutter contre les idées reçues et promouvoir les bonnes pratiques, mise à disposition du logiciel Parapluie avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon pour aider à trouver la solution la plus adaptée à un projet pour gérer les eaux pluviales, articulation avec l'urbanisme et les risques pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales dans le PLUI et les différents règlements.

Les interfaces avec les services de la direction de l'Espace Public sont en cours de mise en oeuvre pour le pluvial et le ruissellement issus des voiries. Les rôles et les moyens de chaque service sont définis selon les natures d'intervention dans un souci de performance et de lisibilité pour l'usager.

OPÉRATIONNALITÉ

Depuis 2001, ces actions sont menées par la régie assainissement, régie à autonomie financière, dotée d'un budget distinct du budget principal de la Métropole, dont les ressources sont principalement constituées de la redevance assainissement perçue auprès des usagers.

Les enjeux de la feuille de route sont traduits en axes de travail :

- Améliorer les performances du système : conformité du système d'assainissement, mise à niveau des communes de l'ex Sud Grenoblois.
- Impulser le déraccordement des surfaces imperméabilisées : contrôle des raccordements et mise en œuvre d'un diagnostic permanent.
- Assurer la gestion patrimoniale des ouvrages : augmentation de l'enveloppe pour le Gros Entretien Renouvellement (GER), suivi patrimonial via un outil GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur).
- Promouvoir la gestion intégrée des eaux pluviales.

La régie assainissement est certifiée ISO 9001 depuis 2007 et la certification ISO 14 001 de la station Aquapole a été obtenue en janvier 2019. La station d'épuration est carbo-positive (modernisation, amélioration des process, production de biométhane).

En complément de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) et du conseil d'exploitation, un comité d'usagers a été mis en place et il est sollicité régulièrement sur la mise en place des actions de la régie, sur les budgets (investissements, évolution des tarifs, tarification sociale). Il est également informé sur les conformités.

ALLER PLUS LOIN

A la suite des actions déjà menées, d'autres vont suivre :

- Amélioration de la gestion de la capacité hydraulique d'Aquapole en temps de pluie,
- Mise en œuvre d'équipements sur le réseau unitaire grenoblois permettant le stockage en réseau des effluents en temps de pluie,
- Déraccordement des surfaces imperméabilisées,
- Supprimer la station d'épuration de Saint Martin d'Uriage par raccordement au réseau de collecte Aquapole,
- Limitation des rejets par les déversoirs d'orages,
- Maîtrise du moustique tigre dans les avaloirs,
- Maintien du 1% de renouvellement pour les réseaux eaux usées et eaux pluviales,
- Finalisation des questions relatives à la domanialité,
- Réduction des débordements de Chamrousse sur Vaulnaveys le Haut (rejet eaux usées et eaux parasites),
- Smart city : gestion, planification et optimisation des interventions.

Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations : mise en œuvre de la GEMAPI

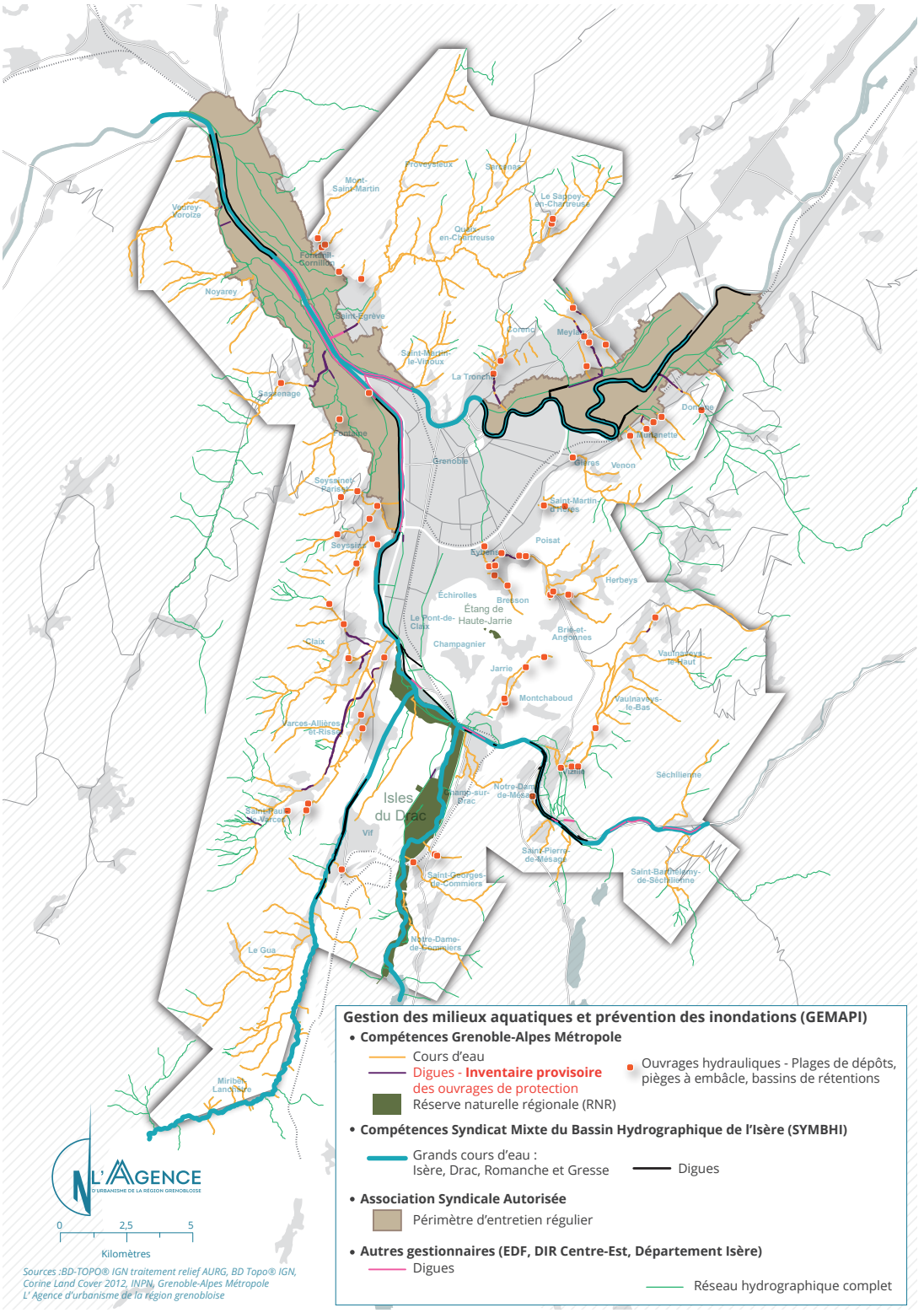

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, INPN, Grenoble-Alpes Métropole L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le territoire comporte plus de 700 km de cours d'eau, 160 km de digues et 2000 ha de zones humides. La stratégie relative à la gouvernance et aux modalités de mise en œuvre a été fixée par délibération cadre du 29/09/2017. La compétence a été transférée au SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) pour les cours d'eau principaux dotés de systèmes d'endiguement importants et dont le linéaire dépasse les limites administratives du territoire de la Métropole, à savoir l'Isère, le Drac, la Romanche et la Gresse. La Métropole exerce en directe la compétence GEMAPI sur l'ensemble des affluents de ces grands cours d'eau.

La Métropole a repris la gestion des deux Réserves Naturelles Régionales (RNR) situées dans son périmètre, la RNR des Isles du Drac et la RNR des étangs de Haute-Jarrie, au 1er janvier 2019, suite à la dissolution du SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac aval). Elle a également repris le portage du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Drac-Romanche.

COHÉRENCE TERRITORIALE

L'exercice de la compétence GEMAPI se fait en cohérence avec les politiques territoriales de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants : SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) Grenoble Voiron, SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée Corse, SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), contrats de rivières Drac et Romanche, CVB (contrat vert et bleu), PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) Drac, Isère Amont, Romanche et Grésivaudan. La cohérence hydrographique est assurée via l'adhésion de la Métropole au SYMBHI, structure gestionnaire sur l'ensemble du bassin versant de l'Isère et via le projet de création d'un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) de l'Isère, porté par les Départements de l'Isère et la Savoie.

TRANSVERSALITÉ

La compétence GEMAPI permet, si l'intérêt général ou l'urgence est démontré, de mener des travaux sur les cours d'eau. Elle ne se substitue pas aux droits et aux devoirs des propriétaires riverains des cours d'eau. La principale obligation réglementaire pour la Métropole est la définition des systèmes d'endiguement, et la mise en œuvre d'une politique de gestion, de surveillance et d'interventions sur les ouvrages de protection contre les inondations qu'elle a en gestion. L'exercice de la compétence GEMAPI s'effectue en étroite collaboration avec les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales, la politique biodiversité et agriculture de la Métropole et la Mission Risques.

OPÉRATIONNALITÉ

La démarche GEMAPI a été construite avec l'ensemble des acteurs locaux. Un comité GEMAPI (COMAPI) a été mis en place et est sollicité régulièrement sur la mise en place des actions.

ALLER PLUS LOIN

A la suite des actions déjà menées, d'autres vont suivre :

- Mener les procédures d'autorisation pour les systèmes d'endiguement de catégorie A et B (pour un cadre réglementaire sécurisé). Instruire la question du foncier, associée.
- Réaliser les travaux d'entretien et de restructuration sur les ouvrages de protection gérés par la Métropole.
- Mettre en place les outils, les procédures de surveillance et de gestion des ouvrages de protection.
- Finaliser la restructuration des périmètres des Associations Syndicales Autorisées (ASA) avec les services de l'Etat.
- Créer l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Isère
- Mettre en œuvre le projet d'aménagement du site de la Rivoire et instruire la question de l'arrêté d'interdiction de fréquentation du site avec l'Etat et EDF.

Garantir la sécurité et la mobilité des usagers par l'entretien des voiries et des ouvrages d'art

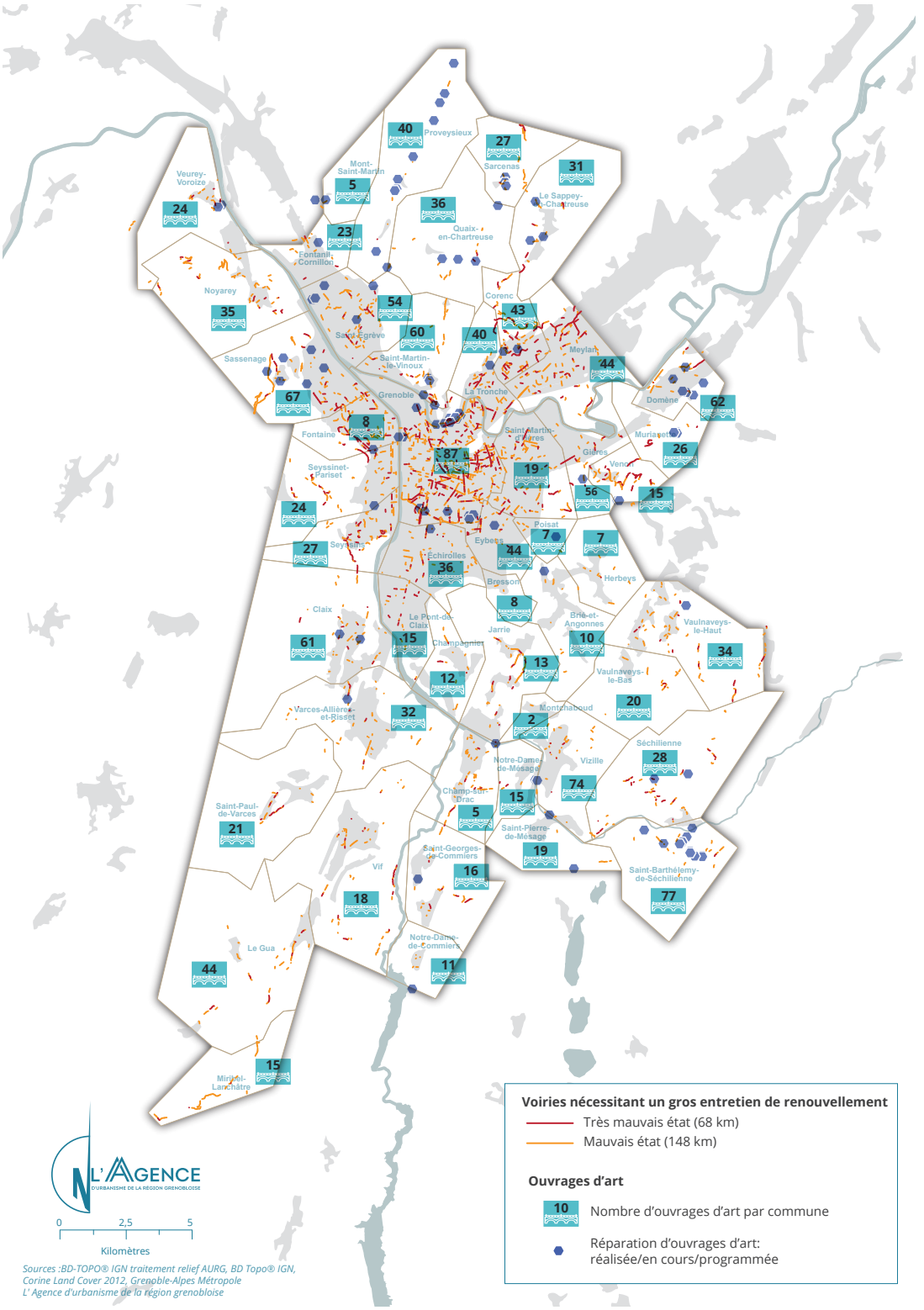

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, Grenoble-Alpes Métropole L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE / COHÉRENCE TERRITORIALE

Par délibération en date du 3 février 2017, le Conseil Métropolitain a défini les principes fondateurs de la politique en matière de voirie et d'espaces publics autour de six axes d'intervention :

- Promouvoir le partage des usages et l'identité des territoires en termes d'aménagement et de gestion des espaces publics.
- Bien gérer les espaces publics et le réseau existant de voiries : faire mieux avec moins tout en répondant aux exigences de sécurité et aux enjeux environnementaux du territoire.
- Mettre en place un programme d'amélioration des infrastructures de circulation.
- Accompagner de manière réactive les demandes d'adaptation de proximité.
- Accompagner les évolutions du territoire et de l'urbanisation.
- Revoir la place du citoyen et de l'usager et favoriser les expérimentations d'usage.

Par délibération en date du 10 novembre 2017, le Conseil Métropolitain a défini la politique de surveillance, d'entretien courant et spécialisé et de gros entretien, de renouvellement et de réparation des ouvrages d'art transférés selon les axes suivants :

- Connaître le patrimoine des ouvrages d'art de la Métropole.
- Surveiller et évaluer de manière régulière les ouvrages, y compris le rattrapage de la surveillance des ouvrages car la quasi-totalité des ouvrages communaux n'ont jamais eu une visite de contrôle et encore moins d'inspection détaillée.
- Assurer l'entretien courant et spécialisé régulier des ouvrages d'art.
- Assurer le gros entretien-renouvellement (GER) et les réparations courantes.

TRANSVERSALITÉ

Des croisements sont à faire avec la politique de mobilité concernant la priorisation de l'intervention sur les voiries du réseau principal (réseau structurant), l'organisation des plans de circulation alternatifs, l'évolution des usages et l'adéquation des budgets de renouvellement à l'identique avec les nécessaires compléments liés aux intentions d'évolution vers le référentiel Métropolitain.

Les interfaces avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux dont les concessionnaires métropolitains (régies eau potable et assainissement) sont nécessaires notamment pour la programmation des travaux (travaux de surface et de réseaux), ainsi que pour le pluvial et le ruissellement.

La gestion du patrimoine des espaces publics doit également être coordonnée avec la gestion des équipements destinés aux usagers spécifiques : personnes en situation de handicap, modes doux, TC.

OPÉRATIONNALITÉ

Les enjeux définis dans les deux délibérations-cadre sont traduits en actions :

- Hiérarchisation du réseau routier (réseau principal, de liaison, de distribution, et de desserte) et de son état via le système d'information routier métropolitain. 1/3 du réseau est en mauvais état.
- Priorisation des interventions de GER sur les voiries. Suivant le rythme actuel d'investissement autour d'une vingtaine de kms par an, la durée de vie des voiries devrait être de 80 ans, ce qui n'est techniquement pas réaliste.
- Réalisation d'un inventaire des 1 600 ouvrages avec identification d'une centaine d'ouvrages dégradés ou très dégradés.
- Mise en place d'inspections détaillées des ouvrages d'art (plus d'une centaine par an).
- 39 ouvrages mis en sécurité entre 2017 et 2019, 54 ouvrages en cours d'études ou de travaux en janvier 2020.
- Gestion des risques naturels sur les voiries : plus de 40 études ou opérations en cours.

ALLER PLUS LOIN

Plusieurs points méritent une attention particulière :

- Les travaux du Rondeau ont des impacts très importants sur la circulation. Les travaux sur les autres voiries seront à mener dans ce contexte.
- Le niveau actuel de GER réalisé annuellement ne permet pas une gestion pérenne dans la durée du patrimoine routier.
- L'entretien des voiries en mauvais ou très mauvais état devra être réalisé sur le prochain mandat, ainsi qu'une politique d'entretiens légers sur les voiries en état moyen pour éviter leur dégradation.
- De nombreuses interventions sur des ouvrages dégradés ou très dégradés, voire en péril, sont à réaliser selon la priorisation mise en place (notamment leur présence sur un axe structurant).

3

Une métropole innovante, créative et attractive

Améliorer l'offre commerciale au service de l'ensemble du territoire

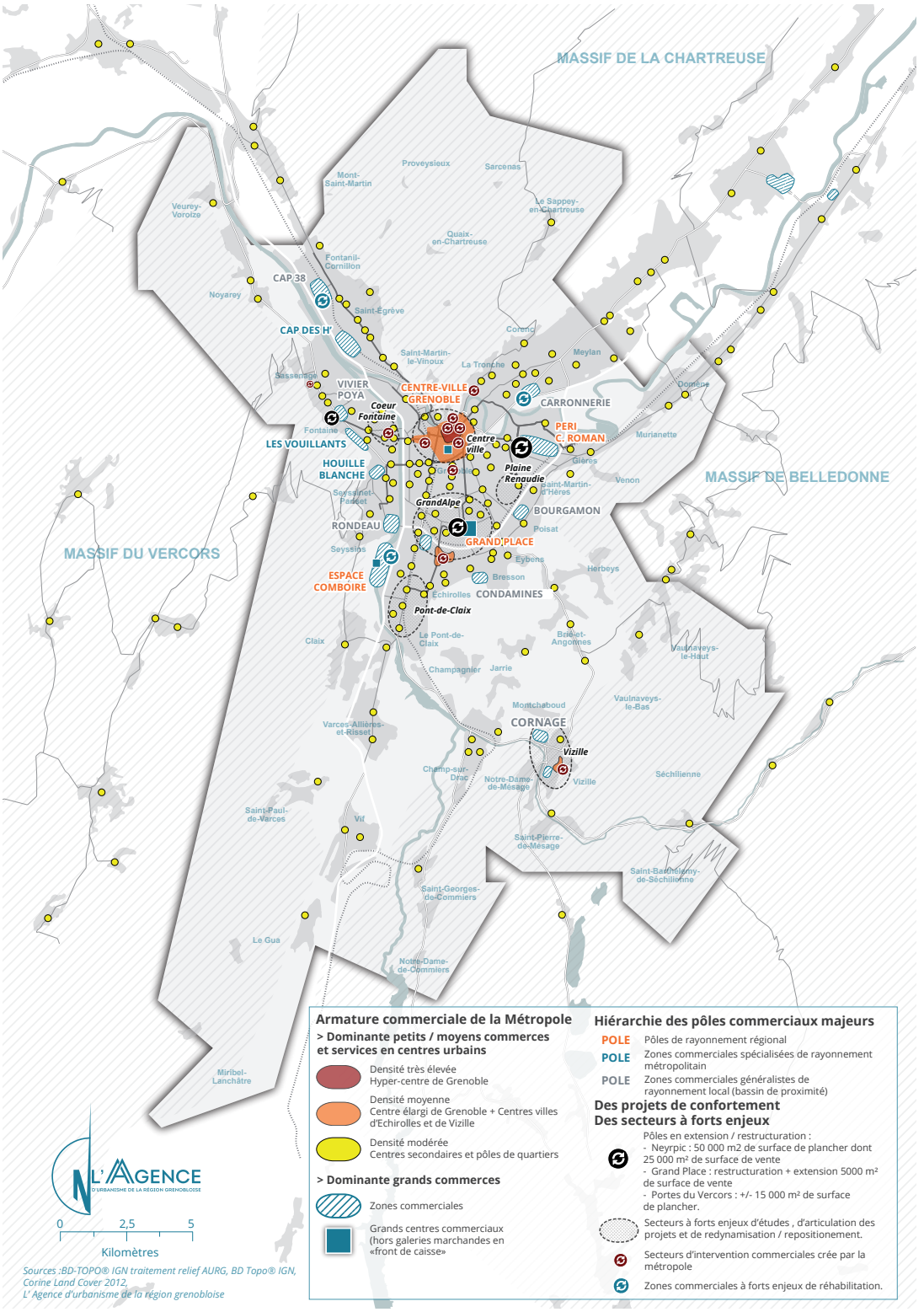

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Le document cadre en matière de développement commercial est le SCoT de la grande région grenobloise et son Document d'Aménagement Commercial (DAC) datant de 2012.

La Métropole a pris la compétence « Développement et aménagement économique et commercial » en janvier 2015. Plusieurs objectifs figurent dans la délibération-cadre » du Conseil métropolitain de soutien aux secteurs du commerce de l'artisanat et des services de décembre 2015 :

- Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale / artisanale / de service à l'échelle du territoire.
- Assurer, aux côtés des communes, un accompagnement de proximité des entreprises.

La connaissance de l'armature commerciale est actualisée via l'observatoire des rez-de-chaussée commerciaux (depuis 2016) et différentes études de positionnement commercial sur des secteurs à forts enjeux.

La Métropole a mis en place des aides directes aux commerçants et artisans (230 entreprises aidées depuis 2016, pour un budget total de +/- 1 140 000 euros), a accompagné les bailleurs dans la commercialisation de leurs locaux, a favorisé la maîtrise par la collectivité d'une dizaine de locaux, a établi une taxe sur les locaux vacants et a engagé la création d'une foncière commerciale.

Depuis 2016, avec l'élaboration du PLUi, ont été affichés l'armature commerciale métropolitaine (définition des centralités urbaines commerciales encadrant l'implantation de certains types de commerces et de services selon les secteurs) et les enjeux de confortement et d'évolution (règles de dimensionnement maximal autorisé par établissement commercial).

COHÉRENCE TERRITORIALE

En équilibre avec les territoires limitrophes (Pays Voironnais, Grésivaudan), l'ambition est de préserver l'équilibre de l'offre commerciale, artisanale et de service à l'échelle de la Métropole, en organisant la cohérence territoriale en matière d'accueil et de développement des commerces :

- Conforter en priorité le commerce dans les centralités de proximité.
- Moderniser et améliorer la qualité urbaine et fonctionnelle des pôles commerciaux de rayonnement métropolitain (centres commerciaux, zones commerciales de périphérie, dynamiques engagées sur le centre-ville de Grenoble).
- Conforter l'offre existante en marchés non sédentaires.
- Renforcer le niveau de couverture commerciale du Grand Sud.

Il s'agit parallèlement d'adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation et à l'e-commerce.

L'exigence est également de partager la stratégie avec les communes (des compétences partagées).

TRANSVERSALITÉ

De forts enjeux d'articulation existent entre les politiques métropolitaines d'aménagement, planification, mobilité, stationnement, conception et aménagement des espaces publics, habitat mais aussi avec l'offre de tourisme urbain dont le commerce constitue un ingrédient majeur.

ALLER PLUS LOIN

Plusieurs perspectives se dessinent :

- Comment, par l'animation commerciale, favoriser la consommation de proximité ? («ville du quart d'heure»)
- Comment affirmer un positionnement commercial sur les secteurs stratégiques et à forts enjeux de la Métropole en cohérence avec les projets urbains, les espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, les mobilités ?
- Comment assurer le positionnement commercial de la Métropole dans son bassin de consommation de la grande région grenobloise ?
- Comment, via un schéma directeur commerce et une foncière commerciale, faciliter des implantations en cohérence avec les orientations métropolitaines ?
- Comment accompagner la mutation digitale du commerce local ?

Renforcer l'attractivité économique de la Métropole

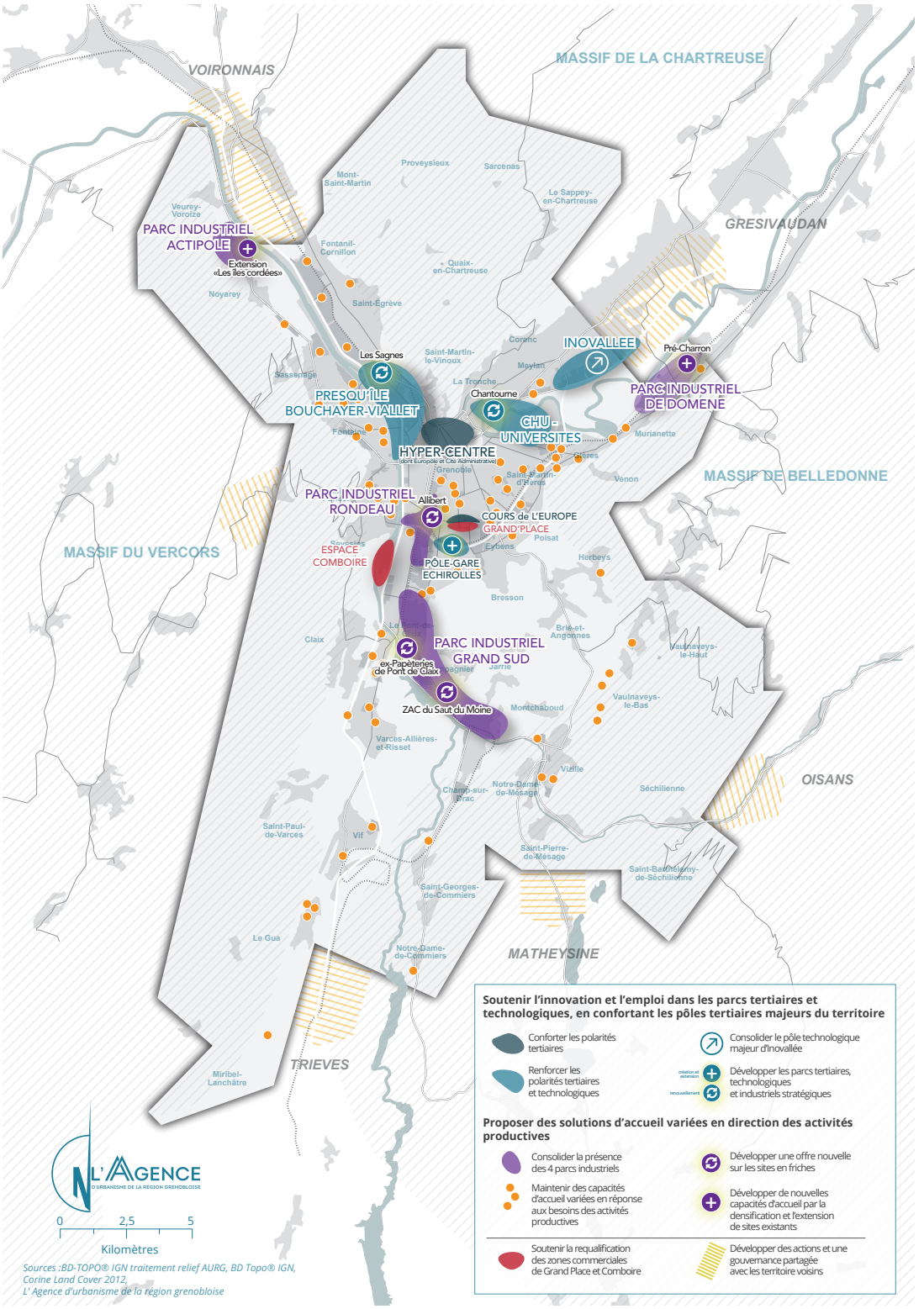

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Afin de favoriser le développement équilibré de l'activité sur le territoire, la Métropole s'est dotée d'un Schéma directeur des espaces économiques métropolitains (SDEE), document qui livre une vision cohérente à 10 ans pour accueillir les entreprises, proposer des zones d'activités attractives, accompagner le développement des secteurs spécifiques et structurer la répartition de l'emploi et des activités. Ce document affirme également des vocations en vue d'une meilleure organisation et attractivité.

La Métropole a identifié 5 grands enjeux qui structurent son Schéma directeur des espaces économiques métropolitains :

- améliorer les conditions d'accueil des entreprises ;
- soutenir l'innovation et l'emploi dans les parcs tertiaires et technologiques ;
- proposer des solutions d'accueil variées pour les activités productives et artisanales ;
- accompagner la mutation des espaces commerciaux ;
- renouveler l'approche métropolitaine des espaces économiques.

La Métropole possède désormais un outil complet pour intervenir sur l'ensemble des espaces économiques de son territoire.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Dix espaces stratégiques ont été définis : 4 parcs industriels et 6 espaces tertiaires et technologiques.

La stratégie métropolitaine met en avant les atouts et les conditions du développement sur le territoire. Elle est à partager avec les autres territoires constitutifs de la Grande Région de Grenoble afin de faire converger les ambitions avec le Grésivaudan, le Voironnais, et les territoires de montagne (notamment pour l'économie touristique).

TRANSVERSALITÉ

La stratégie intègre les enjeux de mobilité, de qualité de vie, d'urbanisme, de desserte numérique, bien au-delà d'une simple approche quantitative sur les volumes fonciers ou immobiliers.

L'élaboration simultanée du SDEE et du Plan local d'urbanisme intercommunal a permis d'acter de nombreuses décisions. Cependant, la « sanctuarisation » du foncier économique nécessite d'être réaffirmée, en prenant en compte la protection contre les risques naturels et le maintien des espaces agricoles.

OPÉRATIONNALITÉ

Il y a nécessité de mieux articuler la planification à long terme (Métropole, Agence d'urbanisme) et la réalisation d'aménagements économiques à court et moyen terme avec les sociétés d'aménagement (Elegia, Innovia, Inovaction, etc.).

Pour une prise en compte complète des besoins des entreprises, des liens sont à établir et à renforcer : clusters, pôles de compétitivité, organismes consulaires, associations d'entreprises présentes sur les ZA.

ALLER PLUS LOIN

Le point de vigilance le plus marquant est le manque de foncier économique pour répondre à des projets et installations d'envergure.

Les démarches prospectives mettent en débat le modèle économique du territoire : y a-t-il un seul modèle à promouvoir ? Ou plusieurs en parallèle ?

Comment amplifier et systémiser les coopérations avec les territories voisins ?

Comment porter une stratégique économique à l'échelle du grand territoire traduite dans une offre cohérente ?

Conforter les dynamiques de la Métropole universitaire et scientifique

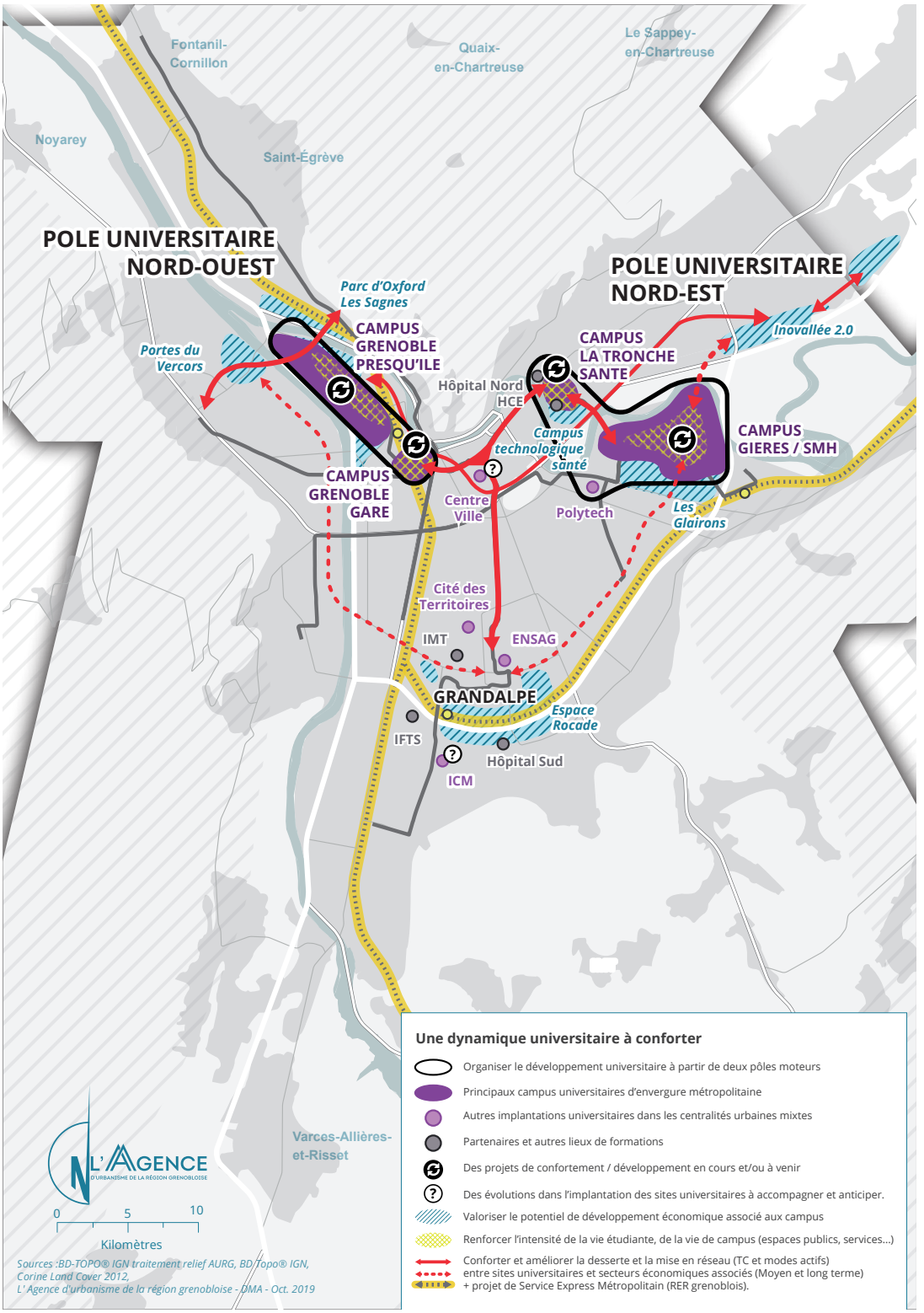

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

En matière de dynamisme universitaire et scientifique, la Métropole :

- Soutient les établissements universitaires et scientifiques grenoblois (l'Etablissement public expérimental Université Grenoble-Alpes », l'ESAD, le CNRS, l'Inria, le CEA,...).
- Soutient les actions de développement économique, de recherche et de copilotage des pôles de compétitivité.
- Porte des actions de mise en valeur du rayonnement national et international du site.
- Soutient la rénovation et la construction d'infrastructures universitaires de pointe selon les meilleurs standards internationaux. Ce soutien métropolitain s'inscrit notamment dans le cadre de grandes procédures contractuelles, telles que l'Opération campus et les Contrats de plan État-Région (CPER).

La Métropole a engagé en novembre 2017 l'élaboration d'un Schéma de Développement Universitaire Métropolitain (SDUM) en cohérence avec la stratégie de développement de l'université intégrée et de ses partenaires. Ce document permettra de :

- Formaliser les grands axes d'une vision commune du développement des universités sur le territoire métropolitain et de disposer d'une approche partagée de la stratégie immobilière de l'université (sites universitaires à conforter ou restructurer, sites délaissés à l'avenir par l'université). A cet égard, se pose la question de l'armature universitaire en plusieurs campus, selon la place de l'université dans le centre ville de Grenoble et la Centralité Sud.
- Identifier les secteurs à enjeux stratégiques de l'université et leurs interfaces avec les zones de développement économique.
- Identifier les secteurs opportuns pour localiser le logement étudiant, avec une prise en compte des nouveaux besoins, des temporalités étudiantes, des nouveaux modes de gestion.
- Prendre en compte les enjeux de renforcement de la vie étudiante et de la vie de campus dans les grand pôles universitaires (accessibilité TC et modes actifs, espaces publics, aménité urbaines, vie culturelle, mise en réseau des campus).
- Il s'agira également d'identifier les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs, d'associer les acteurs clés pour atteindre les objectifs affichés et d'évaluer la démarche.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Plusieurs échelles sont concernées : l'attractivité internationale et nationale de l'université (pour l'accueil des étudiants), l'attractivité à l'échelle régionale (du pôle universitaire de Valence jusqu'à la Savoie), et la capacité locale à être un moteur de rayonnement et de développement.

TRANSVERSALITÉ

Il s'agit aujourd'hui de mieux articuler les politiques sectorielles relevant des compétences métropolitaines (développement économique et innovation, mobilités, habitat et logement étudiant, transition énergétique, urbanisme, culture) avec les politiques de développement des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Il semble également nécessaire d'animer la démarche partenariale avec les acteurs universitaires, de la recherche, les représentants étudiants et du monde économique (pôles de compétitivité, clusters).

OPÉRATIONNALITÉ

Les orientations portées par le SDUM devront être partagées auprès de l'ensemble des services métropolitains concernés et des acteurs universitaires.

Elles devront également s'articuler pleinement avec le cadre contractuel pluriannuel (CPER, Plan Campus).

ALLER PLUS LOIN

Le défi sera d'inscrire dans la durée et d'animer une instance de dialogue et de partage de l'information (transversale et multithématique) entre la Métropole, les communes et les acteurs de l'ESR.
Il faudra également anticiper certains sujets concernant les surfaces dédiées pour l'ESR (par ex : la mutation des bâtiments vieillissants ou libérés par l'université).

Affirmer le positionnement touristique de la Métropole

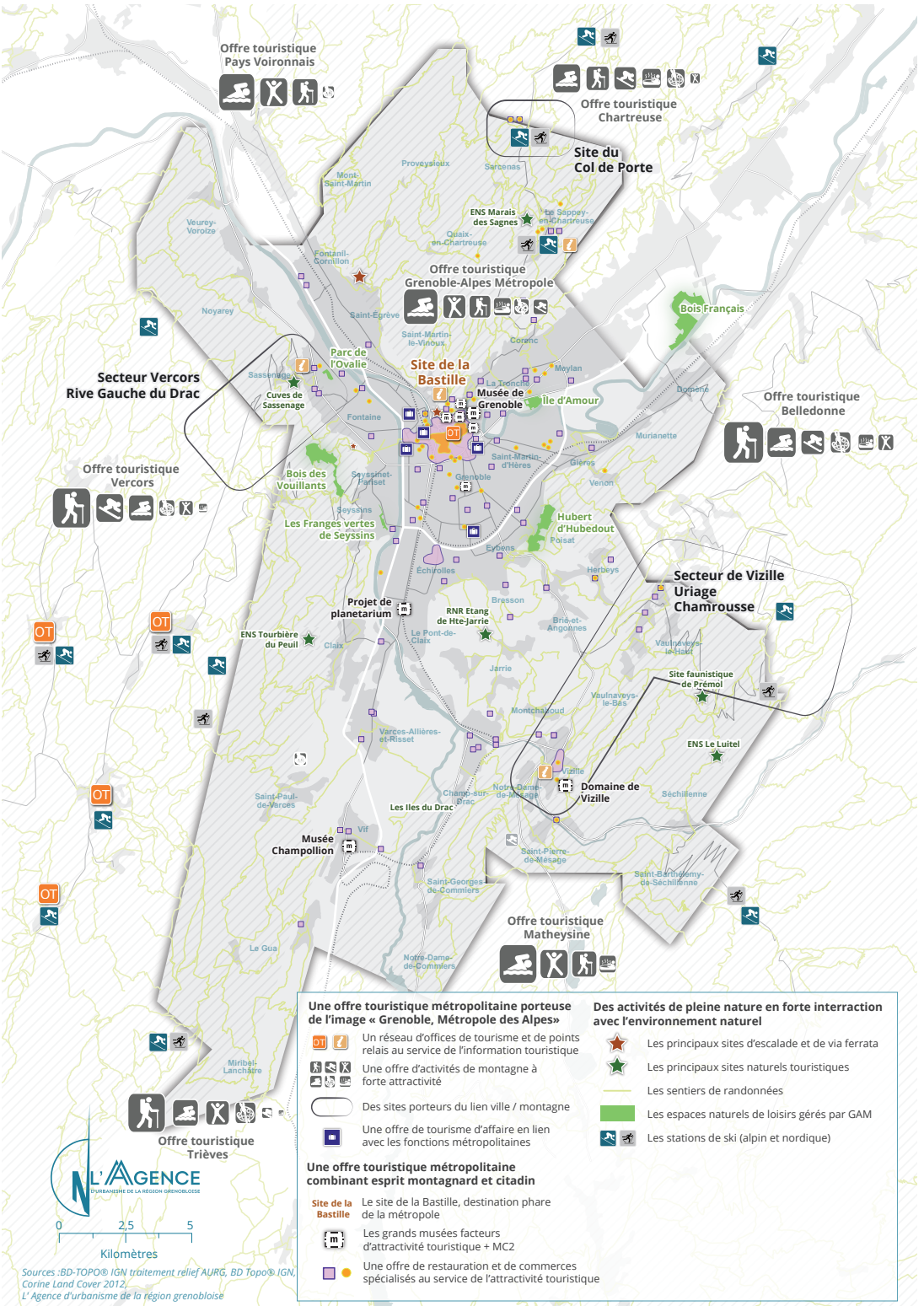

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Le document cadre est le Schéma métropolitain de développement touristique 2016-2020, définissant le positionnement stratégique de Grenoble-Alpes Métropole décliné autour de 5 enjeux :

- Consolider la place de la Métropole sur le marché du tourisme d'affaires.
- Développer les flux de tourisme d'agrément pour soutenir la rentabilité des professionnels du tourisme (courts séjours urbains et nature pour remplir l'hôtellerie du week-end).
- Mettre en place une destination touristique à une échelle large.
- Mettre en place une destination touristique porteuse d'image, de rayonnement et d'attractivité, suivant le positionnement de « Ville à la montagne ».
- Contribuer positivement au développement urbain et au cadre de vie.

L'ensemble de la stratégie met en avant un positionnement touristique spécifique, entre « Métropole de montagne » et « Métropole d'innovation ».

COHÉRENCE TERRITORIALE

En matière de tourisme d'affaires et de tourisme d'agrément, il existe un fort enjeu de connexion avec les territoires limitrophes afin de renforcer l'image de « Grenoble, Métropole des Alpes » : liens avec les massifs et territoires environnants (Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Matheysine, Trièves), diversification et valorisation de l'offre d'activités touristiques et de loisirs sur des sites métropolitains au contact des territoires voisins (Col de Porte, Vizille-Uriage-Chamrousse et rive gauche du Drac).

En matière d'accueil, se pose la question de l'opportunité d' encadrer l'hébergement collaboratif (de type Airbnb) sur le périmètre de Grenoble.

TRANSVERSALITÉ

Un lien important est à déployer avec l'ensemble des politiques métropolitaines qui contribuent à la valorisation de l'image de la Métropole et de son cadre de vie (qualité des espaces publics et signalisation, dynamisme commercial, urbanisme, aménagement, mobilités, etc.).

Cette stratégie de développement et de promotion s'inscrit à l'échelle de l'Isère, par une mobilisation de tous les partenaires (Isère Attractivité, services de la Métropole, Office de tourisme métropolitain, CCI, acteurs du secteurs, Agence d'urbanisme, etc.).

OPÉRATIONNALITÉ

Une gouvernance revisitée a été mise en place avec de nouveaux rôles pour l'Office de tourisme de Grenoble Alpes-Métropole et le Bureau des Congrès.

La stratégie touristique s'appuie sur l'accueil d'événements de rayonnement international (évènements FIFA, Tour de France)

ALLER PLUS LOIN

Les principaux défis à relever :
Comment articuler nos politiques touristiques et la démarche de marketing territorial «esprit pionnier» ?

Comment accompagner la montée en gamme de l'hébergement touristique ?

Comment développer et intégrer le volet tourisme urbain (dont patrimoine métropolitain) à l'offre globale du territoire ?

Comment activer le levier des offres réciproques et complémentaires avec nos territoires voisins ?

Connaître et préserver les patrimoines

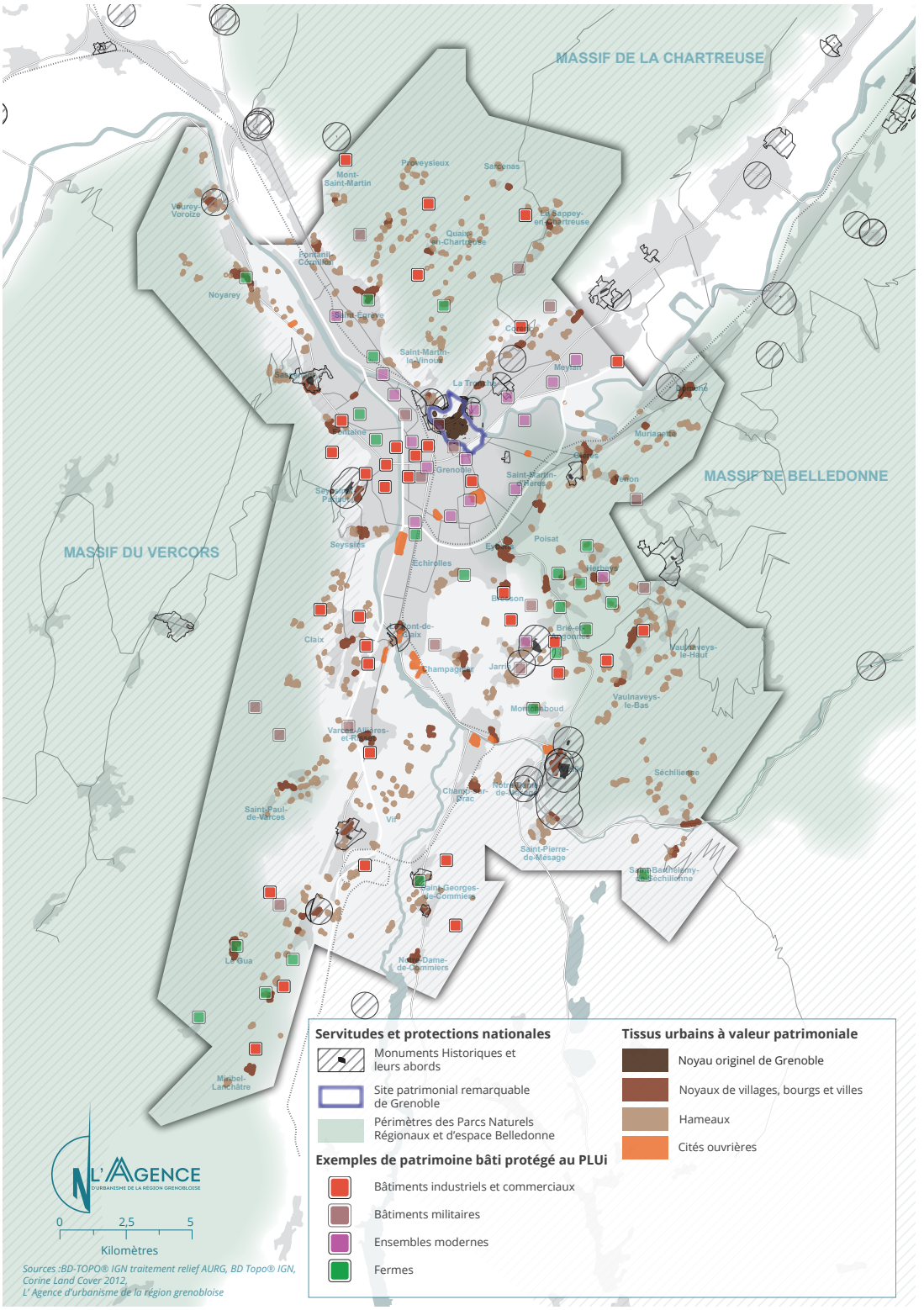

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Le PLUi constitue une première base de connaissances et de règlementation, révélatrice de la diversité des patrimoines présents sur le territoire. La suite de la démarche est à engager : compléments du recensement, précision des règles selon les typologies de patrimoines notamment.

La Ville de Grenoble concentre aujourd'hui les principaux outils de valorisation du patrimoine. Se pose aujourd'hui la question de l'opportunité de les étendre à l'échelle métropolitaine :

- SPR (Site Patrimonial Remarquable, servitude, en voie de révision). Vers une mise à jour en visant un SPR multi-sites (intégrant des centres bourgs : Vif, Vizille, et d'autres lieux patrimoniaux à valoriser) ?
- VAH (Ville d'art et d'Histoire, seulement un label, mais qui témoigne d'une reconnaissance nationale). Vers un Pays d'Art et d'Histoire traduction d'une politique patrimoine métropolitaine ?

L'Etat n'a pas les moyens aujourd'hui de transformer les périmètres de protection des Monuments Historiques. Emerge l'enjeu d'une étude globale permettant de définir les nouveaux Périmètres délimités des abords de ces monuments.

COHÉRENCE TERRITORIALE

Le travail de recensement métropolitain réalisé dans le cadre du PLUi a connu différents degrés d'appropriation selon les communes et leurs caractéristiques. Il s'agit désormais d'aller plus loin en mettant en avant les enjeux partagés à l'échelle métropolitaine (le patrimoine commun) et les enjeux spécifiques à certaines parties du territoire (les ancrages locaux).

Certains patrimoines sont-ils à valoriser particulièrement ? Des études ciblées pourraient être menées sur des éléments emblématiques et des sites à enjeux du territoire :

- Patrimoines agricoles : les fermes et les systèmes de haies.
- Patrimoines de montagne : architecture dans la pente, hameaux.
- Patrimoines du XX° et industriels : cités ouvrières, Vicat.
- Patrimoines militaires : vers une stratégie globale de valorisation des sept forts.
- Sites emblématiques : Bastille, parc de Vizille.
- Autres thèmes : l'eau, l'arbre en ville, le traitement des espaces publics, le patrimoine de proximité, etc.

TRANSVERSALITÉ

Le sujet des patrimoines amène naturellement à revisiter les atouts des centres villes, centres bourgs, centres historiques du territoire, afin d'en révéler les atouts et de consolider leurs qualités : formes urbaines adaptées et compactes, traitement de l'architecture et des espaces publics, revitalisation commerciale, opportunités de renouvellement urbain.

Valoriser les patrimoines suppose de concilier projets urbains et respect de l'existant, dans une exigence de sobriété des aménagements, d'équilibre dans les transformations de la ville, de prise en compte des spécificités du bâti ancien dans les opérations de rénovation thermique.

Il serait intéressant de compléter l'OAP Paysage et Biodiversité par un volet bâti, avec des recommandations adaptées aux différents types d'architectures présents sur le territoire (fermes du Trièves / du Vercors / de Chartreuse / de Belledonne, cités ouvrières, noyaux anciens, etc.)

La transversalité suppose de favoriser l'appropriation par les habitants, la valorisation auprès des publics métropolitains et extérieurs (touristes et excursionnistes).

OPÉRATIONNALITÉ

La démarche métropolitaine sur le patrimoine doit mettre en synergie les acteurs locaux du patrimoine :

- Services de l'Etat : UDAP, ABF, DRAC, SRA (avec un désengagement progressif, et un déficit d'ingénierie à combler).
- Le Département de l'Isère et le CAUE.
- Les PNR (Chartreuse et Vercors en révision de leur charte, Belledonne en préfiguration).
- Les services de la Métropole (culture, urbanisme) et de Grenoble (valorisation du patrimoine).
- Le vivier d'associations locales (fédérées par la FAPI) et nationales (Maisons paysannes de France, Sites et Cités remarquables), source de connaissances précises et d'interpellations.

ALLER PLUS LOIN

Comment articuler l'analyse fine des paysages, des formes urbaines et de l'architecture pour valoriser le patrimoine métropolitain ?

Vers un plan canopée métropolitain

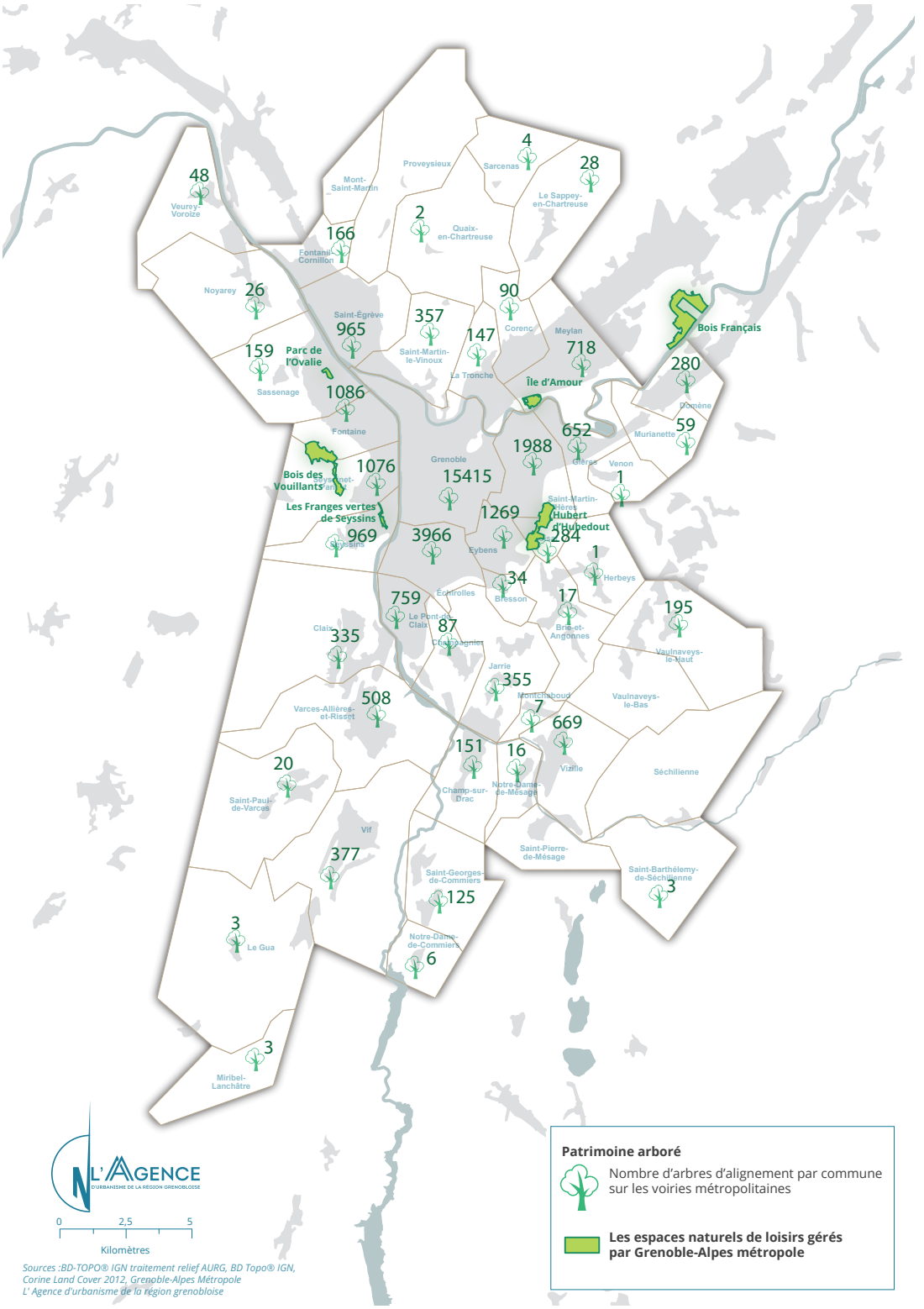

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2012, Grenoble-Alpes Métropole
L' Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

Dans le cadre de la compétence voirie et aménagement des espaces publics, Grenoble-Alpes Métropole gère un patrimoine d'environ 33 000 arbres situés sur les espaces publics métropolitains transférés à ce titre.

La politique de gestion de ce patrimoine arboré, y compris son développement et sa protection, a été actée par une délibération-cadre en date du 28 septembre 2017, intégrant trois enjeux majeurs : accroître la résilience des espaces urbains face aux changements climatiques, renforcer la présence de la biodiversité en ville, améliorer la qualité de vie au sein des espaces publics métropolitains.

Cette délibération a défini les orientations suivantes :

- Mieux connaître le patrimoine arboré de la Métropole et préparer son évolution.
- Evaluer de manière régulière l'état du patrimoine arboré.
- Assurer l'entretien et la gestion courante du patrimoine arboré.
- Assurer le renouvellement et le développement du patrimoine.
- Communiquer et faire comprendre les enjeux de préservation de ce patrimoine arboré.

Une charte métropolitaine de l'arbre a été rédigée fin 2019 et un site internet (https://arbres.lametro.fr/) présente les modalités de gestion du patrimoine arboré ainsi que des contenus pour comprendre, connaître, planter et soigner les arbres en ville.

TRANSVERSALITÉ

Même si les espaces publics de voirie ne sont pas le milieu naturel des arbres, ces derniers ont un rôle primordial à y jouer. L'arbre en ville revêt des fonctions multiples et apporte un grand nombre de services, ainsi la « forêt urbaine » constitue un outil majeur pour :

- Contribuer aux objectifs du Plan air énergie climat métropolitain (lutte contre les îlots de chaleur et séquestration du carbone atmosphérique).
- Préserver la biodiversité et contribuer à la qualité des trames vertes et bleues urbaines.
- Améliorer la qualité des espaces publics et des paysages de la Métropole.

Ainsi, la gestion de ce patrimoine arboré s'effectue en partenariat avec les politiques biodiversité, espaces naturels, forêt, climat et avec les compétences gestion des eaux pluviales (via le traitement des pieds d'arbres) et gestion territoriale de l'eau (réserves naturelles notamment).

L'exercice de la compétence patrimoine arboré s'exerce en cohérence avec le patrimoine arboré privé et communal (espaces verts non transférés) et celui de tous les espaces boisés présents notamment dans les communes rurales.

OPÉRATIONNALITÉ

Le patrimoine arboré est géré par l'intermédiaire d'entreprises (entretiens et plantations), une prestation de service avec Echirolles ainsi qu'un service commun avec Grenoble.

ALLER PLUS LOIN

Plusieurs perspectives se dessinent :

- Quelle stratégie pour un plan canopée concerté à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain ?
- Quelle articulation avec les plans de gestion existants et quelle mutualisation des moyens humains entre les communes et la Métropole ?

4

Une métropole instituée et structurée

Inscrire la Métropole montagne dans le Sud Isère

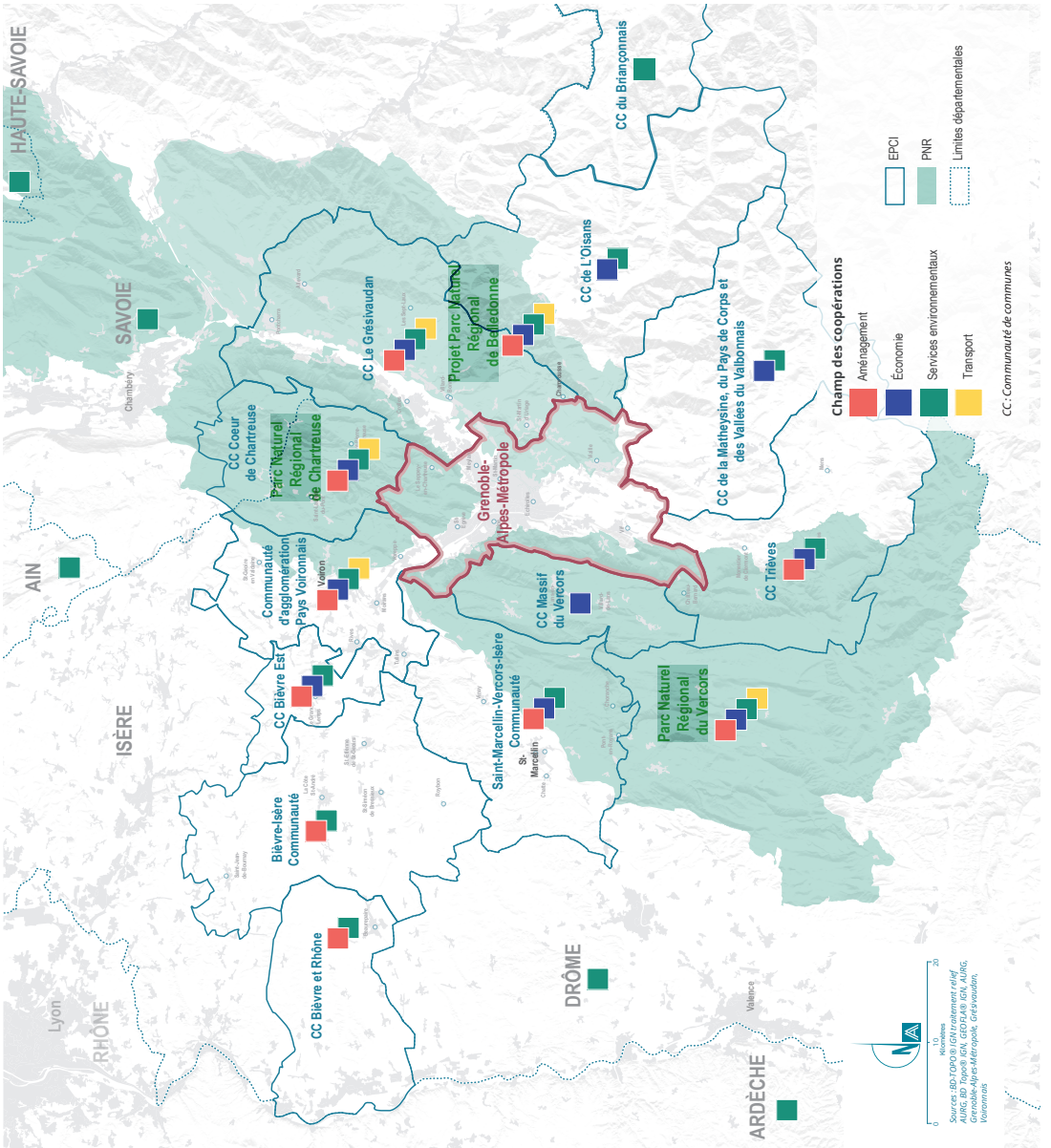

Orientations stratégiques

STRATÉGIE

L'enjeu est ici d'ajuster l'intervention publique au bassin de vie des habitants et de construire ou renforcer des complémentarités entre territoires.

La Métropole a adopté la délibération cadre « Politique montagne métropolitaine » le 8 février 2019.

Par son statut et sa configuration géographique, la Métropole a vocation à travailler et échanger avec ses territoires voisins, pour faire valoir dans les réseaux nationaux et internationaux le positionnement de Métropole montagne.

La Métropole a déployé des coopérations bilatérales ou multilatérales très opérationnelles, sur projets. Des relations sont nouées avec toutes les intercommunalités proches sur des sujets variés couvrant les champs suivants : aménagement, économie, insertion, services environnementaux, alimentation, transports et mobilités, etc.

Elle a également engagé un niveau de coopérations spécifique avec les PNR du Vercors et de Chartreuse.

Sur cette base, se profile également l'approfondissement de certaines coopérations : sur des sujets à l'agenda (montagne, mobilité), avec des dispositifs spécifiques (Pacte Etat – Métropole, contrats de réciprocité, contrats de transition écologique, etc.), avec certains territoires en particulier.

COHÉRENCE TERRITORIALE

La politique métropolitaine de coopérations est par essence interterritoriale. Elle a vocation à s'affranchir du périmètre administratif pour travailler « à la bonne échelle » selon les thématiques, en s'inscrivant pleinement dans le Sud Isère.

Cette politique bénéficie à la Métropole dans sa globalité, mais également à ses communes constitutives en intégrant leurs spécificités et les « effets de frange » avec les intercommunalités limitrophes.

Emerge dès lors un fort défi de gouvernance pour garantir la bonne articulation entre ces échelles territoriales (communes, intercommunalités voisines, PNR et Métropole).

TRANSVERSALITÉ

La politique de coopérations concerne toutes les autres politiques métropolitaines ayant une dimension territoriale : mobilité-transport, environnement, énergie, déchets, agriculture-forêt, tourisme et loisirs, développement économique.

Des points d'attention sur la politique tourisme-promotion (rechercher les effets de convergence et limiter les concurrences entre des territoires aux caractéristiques différentes) et de voirie-aménagement (des niveaux de compétences différentes entre EPCI) sont à appréhender.

OPÉRATIONNALITÉ

La politique métropolitaine de coopérations définit à la fois des grandes cadres de coopérations avec les autres et aide aussi de manière réactive à la réalisation de projets et d'actions à court terme. Actuellement, les implications sont plutôt à court et moyen termes (3 à 5 ans). Les perspectives plus lointaines ne sont pas formalisées par des délibérations.

Les attentes des usagers se font par des expérimentations (ex : projets mobilité) ou sont exprimées par les acteurs socioprofessionnels.

La marque de territoire « Grenoble Alpes » co-construite avec les territoires voisins permet de mettre en récit cette coopération.

ALLER PLUS LOIN

Comment renforcer nos coopérations en s'appuyant sur des objets concrets liés à une stratégie commune sur les transitions (mobilités, déchets, énergie, alimentation, etc.) ?

Comment garantir les équilibres entre coopérants, tout en veillant aux différences de compétences, moyens et ressources ?
Comment articuler coopérations bilatérales et multilatérales ?

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le FORUM
3 rue Malakoff - CS 50053
38031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

Juin 2020 – Conception Grenoble-Alpes Métropole
Création graphique : La Mine
Photos : Grenoble-Alpes Métropole